L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 19 FEVRIER 1852.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE.
No 83, RUE DE CHARTRES.

Journal Officiel de l'Etat, du Conseil-Général et du Conseil de la Première Municipalité.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI MATIN, 19 FEVRIER.

Comité central exécutif whig.

Les membres du comité central whig sont invités à se réunir dans la salle des séances, au coin de la rue de la Douane et du Passage de la Bourse, [illegible] du courant, à 7 heures du soir, pour s'occuper d'affaires [illegible]. On compte sur l'exactitude des membres.

I. N. MARKS,
JAMES S. HALE, F. BUCHANAN, Secrétaires.

DEPECHE TELEGRAPHIQUE
DU SIEGE DU GOUVERNEMENT.

La Banque des Citoyens.

BATON ROUGE, 18 février.

SENAT.—Le bill de la Banque des Citoyens a été adopté par un vote de 21 contre 6. M. Benjamin a fait un éloquent discours à ce sujet.

CHAMBRE.—La séance a été consacrée à des bills de peu d'importance.

DESSIN A LA PLUME.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce qu'insère aujourd'hui dans nos colonnes M. Dunlop, dessinateur de calligraphie et de dessin à la plume. On peut voir de remarquables échantillons du talent de M. Dunlop dans le magasin de peintures de M. Hall, rue du Canal.

THEATRE D'ORLEANS.—La seconde représentation de *Sémiramis* a lieu ce soir. L'enthousiasme avec lequel le chef-d'œuvre du prince des compositeurs a été accueilli, les bravos et les acclamations qui ont salué les artistes chargés de l'interpréter, la foule qui encombrait lundi soir le Théâtre d'Orléans, sont autant de gages d'une longue série de succès et d'abondantes recettes.

MLLE CELESTE.—Cette danseuse continue à attirer la foule au Théâtre St Charles. Elle remplit ce soir un rôle de mime dans un drame écrit expressément pour elle, et qu'a eu à Londres trois cents représentations successives.

THEATRE DES VARIETES.—Ce soir, au Théâtre des Variétés, la comédie de Sheridan intitulée *The Rivals*. Puis viendra le ballet de la *Nuit orageuse*, et le spectacle se terminera par le vaudeville *Betsy Baker*.

INCENDIE SUR UN CHEMIN DE FER.—Le 12 de ce mois, un convoi du railway central de la Géorgie était passé au milieu d'un incendie qui dévorait des deux côtés du chemin, dans une vaste étendue couverte de hautes herbes et de débris d'arbres, six wagons portant 274 balles de coton prirent feu et furent entièrement détruits avec leur contenu. La perte est évaluée à [illegible] et retombe sur la compagnie, car l'accident n'est pas eu lieu sans l'imprudence du mécanicien qui a voulu braver le danger.

KOSSUTH.—L'ancien gouverneur de la Hongrie a quitté Columbus le 9 de ce mois et s'est mis en route pour Cincinnati où il est arrivé le [illegible] après avoir traversé les villes de Xenia, Springfield, Dayton et Hamilton. Partout sur son passage il a été accueilli par les populations avec enthousiasme, et il a fait son entrée dans la métropole de l'Ohio au milieu du bruit de l'artillerie et des acclamations de la foule. Kossuth n'a pu à cause de l'extrême fatigue qu'il éprouvait haranguer les citoyens, et il a dû ajourner ces derniers au lendemain.

Congrès.

Séance du 10 février.

M. Downs présente la pétition de W. R. Glover et de James J. Wright demandant que le directeur général des postes passe avec lui un contrat pour le transport de la malle par steamers de la Nouvelle-Orléans à Vera Cruz par la voie de Tampico. Référé au comité.

M. Pearce rapporte un bill pour amender l'acte relatif au règlement des comptes des officiers publics, qui ont touché une partie des contributions [illegible] au Mexique pendant la guerre.

Le bill relatif aux mandats de terres est renvoyé [illegible] des terres publiques.

Le Sénat s'occupe des résolutions conjointes de M. Clark sur la non intervention. M. Cass lit [illegible] préparé d'avance et dans lequel il se déclare en faveur d'une manifestation [illegible].

La séance est levée.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—La résolution invitant le Président à envoyer dans l'Orégon un régiment de carabiniers à cheval est [illegible].

M. Gorman fait ressortir les résultats fâcheux qu'auront suivi la retraite du régiment qui servait autrefois à défendre les frontières de l'Orégon. Les troupes ont été acheminées sur le Texas qui en avait certes besoin, mais l'Orégon a aussi à lutter contre des dangers non moins réels.

MM. Lane, Brooks et Carter prennent ensuite successivement la parole.

La Chambre reçoit du Sénat un bill dont l'objet est de protéger la vie des voyageurs à bord des navires.

La séance est levée.

EUROPE

Les journaux anglais nous permettent d'ajouter de nouveaux détails à ceux que nous avons publiés hier et que nous avons puisés dans les feuilles de Paris.

Il est positif que M. John T. Crampton a été nommé ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne près le gouvernement américain, en remplacement de sir Henry Lytton Bulwer, nommé à l'ambassade de Florence.

Une grande exposition des produits de l'industrie, dans le genre de celle de Londres, aura lieu à Cork, en Irlande, vers le milieu du mois de juin prochain.

Plusieurs membres de l'ancienne assemblée législative de France, condamnés à l'exil, ont résolu de passer en Amérique: quelques-uns se fixeront aux Etats-Unis, d'autres iront au Mexique. Les proscrits qui s'étaient réfugiés en Suisse ont reçu également des passeports pour l'Amérique.

On écrit de Naples que le commodore Morgan, commandant la frégate américaine *Indépendance*, qui se disposait à retourner aux Etats-Unis, s'est décidé, en vue de la gravité des circonstances politiques, à prolonger son séjour sur les côtes de la Méditerranée.

L'*Indépendance* de Bruxelles annonce que George Sand a été arrêtée par ordre du gouvernement dans le département de l'Indre et Loire où elle était domiciliée. Elle a sans doute grossi à l'étranger le nombre des illustres proscrits.

Une dépêche télégraphique transmise de Paris sous la date du 23 janvier renferme ce qui suit:

Le Moniteur a publié un décret qui crée deux nouveaux ministères: d'abord un ministère d'état, puis un ministère de la police générale. M. Casabianca est nommé ministre d'état, M. de Maupas ministre de la police. En outre, M. de Persigny prend le ministère de l'intérieur en remplacement de M. de Morny. M. Bineau devient ministre des finances, M. Fould est remplacé, et M. Abatucci enlève à M. Rouher le portefeuille de la justice.

Le Moniteur publie deux décrets: l'un qui ordonne la vente, dans le délai d'un an, de toutes les propriétés appartenant à la famille d'Orléans; l'autre qui déclare que toutes les propriétés, meubles ou immeubles, dont Louis Philippe avait fait donation à ses enfans par l'acte du 7 août 1830, feront retour à l'Etat.

Des deux cents millions enlevés à la famille de Louis-Philippe, dix millions iront aux sociétés de secours mutuels, dix millions seront consacrés à l'amélioration des logements des classes ouvrières, dix millions au crédit foncier et une portion considérable du reste sera appliquée aux soldats retraités de la légion d'honneur.

On écrit de Paris, sous la date du 22 janvier, au sujet des mesures spoliatrices mentionnées dans la dépêche précédente:

Les propriétés que l'on confisque à la famille d'Orléans seront destinées, dit-on, à former des dotations pour les hôpitaux et autres établissements charitables de France. Je suppose cependant qu'une partie seulement des biens confisqués recevra cette destination.

La baisse qui s'est prononcée à la Bourse doit être attribuée à cette nouvelle, qui a frappé de stupéfaction les cercles politiques.

De grandes précautions sont prises pour supprimer tous les désordres qui pourraient éclater de se produire. Les troupes seront consignées dans leurs casernes et se tiendront prêtes à agir au premier signal. Déjà on remarque sur les boulevards un plus grand nombre de sergents de ville que d'ordinaire, bien que la nouvelle que je vous donne ne soit pas encore généralement connue.

Toutefois, vous rencontrez çà et là des groupes de personnes d'une certaine classe, parais[sant] écouter d'importantes communications que leur fait à voix basse un orateur qui semble avoir de la peine à réprimer son indignation.

On ne manque pas de gens qui supposent que l'apparition du décret fera éclater une émeute et que l'on se battra dans les rues. Mais le peuple ne se bat point d'ordinaire pour des arguments de cette espèce, et si la bourgeoisie de Paris a refusé de prendre les armes pour défendre l'Assemblée, simplement parce qu'elle supposait que les représentants s'inquiétaient plus de la conservation de leurs vingt-cinq francs que des intérêts de la nation, à plus forte raison n'élèvera-t-elle point de barricades pour empêcher les rentes royales de passer à l'étranger.

Probablement il sera fait mention des hospices dans le décret, afin de masquer d'un prétexte charitable une odieuse spoliation.

Une grande agitation a régné aujourd'hui à la Bourse. La baisse énorme de 2 fr. 35 c. sur le trois pour cent est due aux nouvelles contenues dans le commencement de cette lettre.

Le remplacement de M. de Morny par M. de Persigny vous fera comprendre que les conseils violents l'ont emporté sur les modérés auprès du Président. Personne, par le fait, ne peut prévoir jusqu'où ira le cabinet ayant pour chef M. de Persigny. C'est le seul homme qui possède quelque influence sur le caractère obstiné et inflexible de Louis-Napoléon.

Le correspondant de Vienne du *London News* écrit à ce journal sous la date du 15 janvier qu'un sentiment d'hostilité marquée s'est élevé entre l'Autriche et l'Amérique; on assure que des dépêches d'une nature fort extraordinaire ont été expédiées récemment de Washington au cabinet de Vienne. Cette hostilité est d'autant plus significative qu'elle n'existait pas il y a quelque temps. Les relations entre les deux pays étaient naguères des plus amicales et un archiduc autrichien était même parti pour New-York où il serait en ce moment si une fièvre violente ne l'avait saisi à Trieste.

Le ministre de l'intérieur en Autriche a chargé une commission de préparer de nouvelles lois pour la Hongrie, basées sur les ordonnances du 31 décembre. Le baron Gehringer est président de la commission.

L'entrée de l'Empire a été interdite au journal de Londres le *Daily News*.

La *Gazette* de Vienne du 15 janvier publie une patente impériale qui abolit l'institution du jury.

Correspondance de l'Abeille.

PARIS, 22 janvier 1852.

A M l'Editeur de l'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

MONSIEUR,

On a dit, avec raison, qu'il faudrait faire tous les vingt ans un nouveau tableau de Paris. Il n'est pas de ville, au monde, en effet, qui se transforme avec plus de facilité. Ce qui était hier un désert est aujourd'hui le rendez-vous de la mode, et, pour ne citer que les Champs-Elysées, dont nous allons dire quelques mots, voyez ce qu'en pensait Dulaure, il y a quelques lustres à peine: «C'est un cloaque, un coupe-gorge où il ne fait pas bon passer dix heures du soir.»

Et aujourd'hui, admirez la métamorphose: c'est vers cette heure que les Champs-Elysées se font plus brillants, c'est quand la nuit arrive que cet aristocratique quartier se pare de sa plus belle robe d'illuminations, et étale aux regards des promeneurs sa splendide parure de verres de couleurs. Les Champs-Elysées sont une ville dans une autre ville: c'est la cité de la danse, du chant, de la promenade, des exercices hippiques, des plaisirs de toute sorte et de polichinelle.

C'est encore aux Champs-Elysées que l'on rencontre à toutes les époques de l'année cette foule étrange d'individus qui ne ressemblent en rien au commun des mortels, et qui n'existent qu'à cette condition: les uns ont plus de six pieds, les autres moins de trois; celui-ci a quatre jambes, celui-là a deux têtes, en voici un là-bas qui a plusieurs estomacs; il en est qui, avec une conformation physique en apparence, peu différente de celle des autres hommes, ont cependant des mœurs diamétralement opposées aux nôtres, c'est ainsi que le premier marche habituellement sur la paume des mains, la tête en bas et les talons en l'air, tandis que le second n'a pour toute nourriture que des pointes d'épées, des cailloux et des étoupes enflammées. Les Champs-Elysées possèdent les échantillons de toutes races: le Lapon y coudoie le Patagon et le Sauvage, et il n'est pas jusqu'aux lions du désert qu'on y entende parfois mêler leurs rugissements sombres au bruit des instrumens et des voix glapissantes qui retentissent éternellement dans ce Pandemonium forain.

Dans le jour, pendant que les longues files de calèches, de tilburys, de tandem et de colimaçons se succèdent sans interruption, de la place de la Concorde au rond point, et jusque par delà l'Arc de l'Etoile dans les avenues et les méandres du bois de Boulogne, les promeneurs pédestres peuvent se livrer à une foule de distractions. Ici c'est la bal'on, un jeu qui tombe comme tout ce qui s'était trop élevé: là c'est le modeste *welcome*; plus loin, vous voyez le fauteuil barymètre à côté du dynamomètre. A droite, le cartomancien populaire prédit le passé, le présent, l'avenir et même le *futur*, c'est le prophète de la petite propriété. Moyennant *cinq* centimes, il dit le petit jeu aux personnes qui veulent bien tirer une carte et leur bourse: à droite, on court la bague sur des pur sang de bois, les seuls que nous posséderons bientôt. On joue aux boules, on s'exerce au tir, à l'arbalète, et on arrache des dents. Partout la joie est à son comble.

Mais le soir est arrivé: les cafés chantants s'allument, les musiciens se placent à l'orchestre, les Malibran et les Sontag à dix francs de feux, sont en scène...... On ne se figure pas la terrible concurrence que ces opéras en plein vent ont fait à l'Académie républicaine de musique. Il y a trois ans tout au plus que cela a commencé. D'abord ce fut le chariot de Thespis, quatre planches sur des tréteaux, sur ces tréteaux montèrent les ménestrels nomades dont la voix n'avait en exercices plus ambulatoires qu'harmonieuses, la vieille des anciens jours, et la traditionnelle guitare furent bientôt abandonnées: un beau soir, les tréteaux disparurent et firent place à des Kiosques élégants, dorés, vernissés, enjolivés de glaces et de peintures, et ornés de superbes rideaux de velours. L'orchestre et les chanteurs qui, jusque là avaient travaillé chacun de son côté, se réunirent, et à partir de ce jour l'Opéra populaire fut fondé.

Depuis longtemps on s'habitue à dire que l'art se perd, que rien ne progresse autour de nous et que nous descendons chaque jour, sans nous en douter, la pente de la décadence. Cela est devenu une phrase toute faite; oui, Messieurs, nous sommes en pleine décadence, il faut en prendre son parti. Ce fut, si j'ai bonne mémoire, mon professeur de rhétorique qui, le premier, me fit cette triste révélation: peut-être parce que son professeur la lui avait faite à lui-même cinquante années auparavant. J'avoue qu'au premier abord, je fus humilié pour mon pays et pour moi-même; je songeais avec horreur que j'étais un Français de la décadence. Depuis ce temps-là, il ne s'est pas passé un seul jour sans qu'un critique sérieux ait éprouvé le besoin de déclarer que le goût se perdait de plus en plus et que nous marchions tout droit à la barbarie, eh bien! n'en déplaise aux misanthropes et aux professeurs de rhétorique qui ont des yeux pour ne pas voir, je déclare que l'art, pour employer ce substantif dont on a tant abusé, est en bonne voie de progrès; je reconnais qu'en s'universalisant, il perd peut-être de son idéal, mais d'une autre côté, il gagne en étendue, et pour ne pas citer des exemples en dehors de notre sujet, je demande si ces cafés élégants, avec ces jeunes femmes habillées en satin rose, avec ces jeunes premiers de troisième ordre en gants jaunes, ne sont pas un progrès sur la guinguette, cette affreuse guinguette de barrière avec sa table boiteuse et sa nappe souillée de vin bleu. Il n'est pas rare de voir, au milieu du public bourgeois, des ouvriers attablés devant un pot de bière, assister aux exercices lyriques des différents opéras elyséens; croyez-vous qu'il n'y ait pas plus de profit pour eux à entendre un duo de Rossini, exécuté tant bien que mal par des artistes élémentaires, qu'à aller s'enfermer dans ces bouges infects appelés des guinguettes, et où ils laissent le plus souvent leur raison et leur santé?

Du reste, ce qui distingue surtout ces nouveaux établissements, c'est une moralité qui laisse bien loin en arrière l'ancien Gymnase enfantin. Les liqueurs y sont peut-être un peu frelatées, mais la consommation musicale satisfait au plus grand nombre des habitués. La romance célèbre toujours la flamme de M. Alfred pour Mlle Eugénie, mais c'est une flamme honnête, une flammèche échappée de la torche de l'hyménée à toujours causé l'incendie de ces cœurs enthousiastes, et M. Alfred ne manque jamais au dernier vers du dernier couplet, de conduire Mlle Eugénie devant n'importe qu'elle écharpe municipale des douze arrondissements. On voit aussi bondir sur ces planches vertueuses d'aimables bayadères, mais la critique la plus malveillante ne saurait les accuser de légèreté: ce sont des danseuses revues et corrigées à l'usage de la jeunesse.

Voici à quoi auront servi ces cafés chantants; ils donneront un jour ou l'autre à un homme bien inspiré l'idée de demander au ministre de l'intérieur, l'autorisation d'établir aux Champs-Elysées un théâtre d'été, un vrai théâtre, avec de vrais acteurs, de vraies actrices et le ciel pour plafond. Vous verrez alors que lorsqu'on ne sera plus forcé d'étouffer pendant quatre heures dans une atmosphère de bain russe, le spectacle deviendra un véritable plaisir. Aussi, prédisons-nous au directeur inconnu de cette future entreprise, un public innombrable et un succès fabuleux. C'est une idée que je soumets aux faiseurs d'affaires et je la leur abandonne avec d'autant plus de désintéressement qu'elle n'est pas de moi.

Nous n'avons pas encore épuisé la série des divertissements qui font des Champs Elysées le séjour des bienheureux; par ici, c'est le jardin d'hiver, ainsi nommé parce que l'on y danse tout l'été; par là, c'est le Château-des-Fleurs; puis, voici le Chalet, temple de l'amour et de la mouquèterie. L'incendiaire directeur du Chalet s'est signalé par une innovation dont le bruit a dû parvenir jusqu'à vous, pourvu que vous vous soyez promené une seule fois dans les environs de l'avenue Gabrielle; il fait danser les jeunes couples au son du pistolet et du mousqueton; c'est un artilleur qui conduit cet orchestre composé d'armes à feu. Le Cirque est à deux pas, l'Hippodrome est au bout de la grande avenue; puis enfin, à gauche du carré Marigny, au commencement de cette Allée des Veuves, resplendissante de lumières, grouillant de bruits joyeux, de farandoles, de cris de chansons et de musique, s'élève la façade du jardin Mabile, ce marché des faciles amours, ce paradis, cet Eldorado, cette terre promise des femmes sensibles et des jeunes gens généreux. Que voulez-vous de plus.

Eh bien! il manque encore quelque chose aux Champs Elysées pour réaliser cet idéal de bien-être que poursuivent toutes les intelligences d'élite. Ce qui leur manque, je vais vous le dire.

Il existe au Passage de l'Opéra un café dont le propriétaire vient tout bonnement de s'immortaliser ces jours derniers, quoique les journaux n'aient point encore parlé de la merveilleuse découverte dont il est l'auteur. Ce grand homme a composé quarante breuvages entièrement nouveaux et différents les uns des autres, auxquels il a donné le nom général de boissons américaines. Aucun de ces breuvages n'a une dénomination spéciale, ils sont tout simplement numérotés comme les fioles d'un alchimiste, ce qui est le comble du génie. Lorsqu'on pénètre dans cet établissement, l'un des garçons vous aborde en ces termes:

—Monsieur veut-il des américaines?
—Oui, servez-moi une américaine.
—Quel est le numéro de monsieur?
—De quel numéro voulez vous parler?
—Très bien, répond le garçon, je vois que monsieur n'est pas au courant de la chose; on va faire venir le docteur.

Vous ouvrez des yeux étonnés et vous pensez tout naturellement que le jeune Ganymède a perdu l'esprit.

—Qui a demandé le docteur? crie une voix partie des profondeurs du comptoir.
—Par ici, le docteur.

Un monsieur en habit noir et en cravatte blanche s'approche de vous, vous tâte le pouls, vous examine, vous osculte, puis il dit ensuite sentencieusement: Monsieur a un tempérament nerveux, servez-lui le numéro 27, coupé par le numéro 18, et comme Monsieur est en ce moment sous une influence paracopique et trépidative, vous ajouterez quelques gouttes du numéro 35. Ainsi, Monsieur, continue-t-il en s'adressant à vous, veuillez prendre la peine de retenir votre numéro, ou plutôt vos numéros; 27 coupé par 18 et saupoudré de quelques gouttes de 35. Quand vous reviendrez ici, vous pourrez demander votre breuvage ainsi étiqueté en toute confiance, et il vous fera le plus grand bien.

Vous croyez vous être égaré dans le laboratoire d'un apothicaire, et vous vous disposez à fuir au plus vite, lorsque le médecin vous fait enfin comprendre que le savant chimiste propriétaire du café a composé quarante breuvages qui ne conviennent pas également aux différentes idiosyncrasies, mais qui, amalgamées avec intelligence, produisent les résultats les plus satisfaisants.

Vous vous faites alors servir le numéro 27, mélangé de 18, et légèrement édulcoré de 35, et il se trouve en effet que c'est là une boisson excellente et très agréable.

Si l'on ne décerne pas une récompense nationale à ce grand homme de café, à la cheville duquel ne vont pas Grimod de la Reynière et Brillat-Savarin, il n'y a plus en France ni cœur, ni esprit, ni goût, ni soif.

Avais-je tort de déclarer qu'il manquait quelque chose aux Champs-Elysées? Ils ne seront véritablement dignes de leur nom mythologique que lorsqu'ils posséderont un pareil établissement.

Mais je vous parlais tout à l'heure du jardin Mabille et du Chalet, sans songer qu'ils vont être frappés dans la plus charmante partie de leur personnel, ainsi que le Château-Rouge, le parc d'Enghien, le Ranelagh et ce splendide château d'Asnières, dont les fabuleuses merveilles sont au dessus de toute description. Une certaine partie des aimables locataires du quartier Bréda va incessamment émigrer, *fugite cupidones*; un spéculateur (ou la spéculation ne pénètre-t-elle pas?) a imaginé de former une pacotille assortie de nos plus légères polkeuses pour diriger cette pacotille de frais visages et de tailles flexibles vers les rivages dorés de la mer Vermeille. La Californie regorge de paillettes, de lingots, de pépites et de poudre d'or, mais elle est complètement dépourvue de la plus belle moitié du genre humain, *rara avis*; aussi l'influence du dieu malin se fait-elle d'autant plus sentir sur cette peuplade de célibataires, déjà les journaux américains nous apprennent qu'une madame Farnham, de New-York, s'est embarquée dans une pensée toute philanthropique, pour aller offrir à la naissante colonie ce qui manquait à la république romaine à son début. Les Sabines américaines sont en route. L'annonce de leur prochaine arrivée a produit sur les galans aventuriers une indescriptible sensation. Les chercheurs d'or ont établi une bourse, au placer, et à une certaine heure du jour ils viennent jouer à la hausse et à la baisse sur les articles humains que vont se hâter de leur expédier l'Amérique et l'Europe. Un grand nombre de mariages ont déjà été traités sur désignation. La brune se tient ferme, la blonde se cote bien; la châtaine fléchit un peu, la rousse est au-dessous du pair. Du reste, tous ces articles éprouveront avant peu une légère dépréciation, car on nous assure que les aimables articles parisiens seront élevés avec avidité, et qu'il paraissent devoir se négocier avec prime, ce qui ne nous étonne pas.

Je vois que j'arrive, de causerie en causerie, de bavardage en bavardage, à la fin de ma huitième colonne sans vous avoir fait part de l'immense malheur qui vient de frapper M. Litz (prononcez Liste). Cet illustre casseur de pianos, cet enfant chéri du dilettantisme européen, ce Saint Preux de l'inspiration musicale, cet Obermann de la gamme chromatique, donnait quelquefois à entendre dans l'épanchement des causeries intimes que, sans tirer la moindre vanité de sa naissance, il descendait d'une illustre famille de Magnats, et que c'était surtout en considération de son illustre origine que ses compatriotes lui avaient fait cadeau de ce magnifique sabre enrichi de perles dont il a été tant parlé. Or, voici un polyglotte indiscret qui vient de révéler la signification du nom de M. Litz. En langue maggyare, Litz veut dire farine, d'où il semblerait résulter que les ancêtres de M. Litz ont été pour le moins aussi meuniers que magnats. Les amis du grand pianiste répondent, il est vrai, à cela que Litz, en hongrois, a deux interprétations, et qu'il signifie à la fois farine et fleur d'été. A la bonne heure, mais quoi que fassent les amis de M. Litz, nous croyons qu'ils auront de la peine à le détariner.

EDMOND TEXIER.

Je vous parlerai dans ma prochaine lettre d'un grand bal qui aura lieu samedi aux Tuileries.

Second Concert de Mlle Catherine Hayes.

La salle de l'Armory n'était pas assez vaste pour contenir la foule qui s'était rendue hier soir au second appel du *Cygne d'Irlande*... Pour quoi ce nom de *Cygne* donné à Mlle Hayes? Nous l'ignorons. Les cygnes sont muets d'ordinaire et ne chantent dit-on que leur mort! Nous ne voyons guère de coïncidence; mais après tout, qu'importe! les poetes ont des privilèges et il faut parfois se soumettre à leurs exigences.

Du reste quelque soit le substantif que l'on applique à Melle Hayes, nous n'en connaissons nous qu'un seul pour qualifier son talent: C'est la grâce dans toute la valeur de ce mot.

Mlle Hayes ne parle pas, en effet, aux passions, mais elle ravit par un certain charme langoureux et inexprimable.

Elle n'éveille pas de fortes émotions: elle ne donne pas de battemens de cœur, elle ne fait pas répandre des larmes; mais elle s'empare peu à peu de votre pensée et vous plonge dans cet état de tendre langueur que l'on éprouve parfois dans les rêves. Son instrument possède un timbre enchanteur et son goût est des plus purs; tout ce qu'elle fait, surtout dans les demi-teintes, est d'une douceur, d'une pureté, d'un velouté merveilleux.

M. Boulanger est un pianiste de talent. Son exécution démontre de l'école bien qu'elle n'ait rien du caractère de l'école de Chopin à laquelle, dit-on, il appartient. Il possède une grande connaissance de l'instrument et une grande agilité de doigts. Son nocturne a été dit avec peu d'originalité, mais l'exécution en a été irréprochable. Nous n'en dirons pas autant du duo de piano et violon, avec M. Griebel: c'était trois degrés au-dessous du médiocre.

M. Kyle est un flûtiste qui a du doigté et une belle qualité de son dans les cordes graves de l'instrument, mais le coup de langue est très peu ferme et il manque d'embouchure au-dessus du *mi* de la troisième octave.

M. Mengis est un chanteur remarquable. Il a dit avec brio et entrain les airs bouffes et avec sentiment la romance *amour et fanatisme*. Un connaisseur placé près de nous reprochait à sa voix la coupe de son habit; les manches, disait-il, étaient beaucoup trop étroites et la queue trop courte! O vanité des vanités! ce monsieur avait des gants bleus!

E. D.

Chronique Locale.

FAUX BILLETS DE BANQUE.—Auguste White a été arrêté lundi soir, nanti de $8,000 en fausse monnaie sur différentes banques et fut envoyé hier par le recorder Caldwell devant la 1re cour de district comme un incorrigible vagabond.

WARRANTS LANCÉS.—Le recorder Génois a lancé un warrant pour l'arrestation d'un drayman qui s'est enfui emportant un sac de nuit de la valeur de $50 et un autre pour l'arrestation d'un nommé Ferrand pour avoir gardé $450, valeur de briques qu'il avait vendues.

EMEUTIERS.—Quatre journaliers de la levée ont été envoyés hier devant la 1re cour de district par le recorder Génois pour voies de fait sur la personne de l'officier Kehoe, de la police de la 1re municipalité, au moment où il cherchait à prévenir une rixe.

ACQUITTÉS.—Christophe Johnson et Pierre Murphy, arrêtés depuis quelque temps pour avoir fait de graves blessures à un nommé Mathews, dont on avait désespéré de ses jours ont comparu hier pardevant le recorder de la seconde Municipalité, qui a renvoyé les accusés de la plainte faute de témoins. On se rappelle que Mathews avait été blessé à bord du steamer Peri et de la transporté à l'hôpital de Charité où il a recouvré la santé.

TENTATIVE D'ASSASSINAT.—La tentative de meurtre sur James Grey par Henry et Semple, dans une fonderie de la seconde municipalité, a occupé la première cour de district pendant toute la journée d'hier. Il a été prouvé que l'accusé a frappé Grey sur la tête avec une barre de fer le 9 juin dernier, et que Grey mourut le 15 du même mois, à l'hôpital de charité, des suites de ses blessures. Le Jury n'ayant pu s'accorder hier à une heure avancée de la soirée, la cour s'est ajournée à ce matin.

UN NOUVEAU MARCHÉ.—Le Conseil de la Seconde Municipalité a adopté hier soir une résolution pour l'érection d'un marché dans le septième ward, rue Claiborne.

[illegible]

FEUILLETON.

OLYMPE DE CLEVES.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

XIX.

M. de Fréjus Précepteur du roi Louis XV.

Le cardinal était vieux, mais encore vert. Il avait une affabilité onctueuse et persuasive qui, par momens et pour de certaines affaires, donnait à ses communications la solennité dont le manque absolu de génie l'eût privé dans les grandes occasions.

Il avait le regard calme et inquisiteur de l'homme habitué à chercher plus loin que la pensée, à fouiller la conscience.

Dans ce qu'on lui disait il n'écoutait guère que ce qu'on ne lui disait pas. Il passait à travers la forme, et rarement manquait de deviner le reste.

M. de Fleury, d'abord abbé, puis évêque de Fréjus, puis cardinal; M. de Fleury, homme médiocre et qui cependant occupa longtemps, absolu dans son apparente humilité, la plus haute position de l'Europe, fit sa politique avec la mémoire des traditions du dernier règne. Vous eussiez dit, Louis XIV absent, un intérim du père Letellier.

Richelieu introduit, Fleury débuta par des politesses. L'ambassadeur, comme on le pense bien, ne fut pas en reste avec lui. Avec ce tact parfait qu'il possédait, il avait deviné, rien qu'au salut, rien qu'au regard de M. de Fréjus, qu'il n'avait qu'à se laisser encourager.

Le cardinal le complimenta en homme de goût sur sa négociation près de l'empereur.

—Monseigneur, répondit Richelieu, la tâche était aisée, j'avais vos idées.

—N'importe, répliqua Fleury, il était difficile à un homme aussi jeune que vous êtes, de conduire à bien ces têtes allemandes, lourdes dès le berceau.

Richelieu sourit.

—Monseigneur, répondit-il, vous vous trompez aux apparences. Je ne suis plus jeune.

—Ou le dit, fit M. de Fréjus en souriant à son tour. Est-ce que cela serait vrai, par hasard?

—Oh! d'un mot, monseigneur, vous comprendrez pourquoi je n'ai plus besoin d'être jeune.

—Dites ce mot, monsieur le duc.

—Je suis devenu ambitieux.

—Bon! cela devait venir un jour ou l'autre au petit-neveu du grand cardinal.

—Eh bien! monseigneur, cela est venu.

—Ferez-vous la guerre ou la diplomatie?

—L'une ou l'autre, au choix de Sa Majesté.

En disant ces mots, le duc s'inclina de manière à prouver à Fleury que tout en mettant une fausse adresse à la lettre qu'il jetait à la poste, il désirait que cette lettre arrivât à sa véritable.

Fleury fit un petit salut amical qui signifiait qu'il avait parfaitement compris.

—Vous êtes bien avec le roi, monsieur le duc? demanda-t-il.

—Je l'espère, monseigneur. J'arrive et je n'ai cénu personne depuis deux ans.

—Comment avez-vous trouvé le roi?

—Charmant.

—N'est-ce pas?

—Et des façons toutes royales. Seulement.....

—Quoi donc? demanda M. de Fréjus.

—Eh bien! le roi s'ennuie!

Que dites-vous donc là?

—Une nouvelle officielle, monseigneur, car c'est le roi en personne qui m'a chargé de vous la communiquer.

—Le roi s'ennuie?

—A mourir.

—Ce n'est pas possible!

—C'est réel, monseigneur.

—Et il vous l'a dit?

—Hier soir, en propres termes.

—Où cela?

—Au jeu de la reine, où je m'étais rendu, selon mon devoir.

Les sept derniers mots interrompirent sur les lèvres de M. de Fréjus une grimace commencée après les cinq premiers.

—Oh! mais! c'est du dernier grave, cela! dit le cardinal, heureux d'avoir été jeté, par cette adresse délicate de Richelieu, en plein courant de conversation. Voyons cela, monsieur le duc, si vous avez un moment à me donner.

—Toute la vie, monsieur.

—Eh bien! profitons en pour causer.

Il sonna. Barjac entra.

—Barjac, dit M. de Fréjus, faites donc retirer tout le monde, je suis fatigué, et ne verrai plus personne aujourd'hui.

Barjac sourit à Richelieu et sortit.

—Je ne reviens pas de ce que vous venez de me dire, s'écria M. de Fréjus, et, en vérité, si ce n'était pas vous.....

—Vous savez que je ne mens plus.

—Plus... Jamais?......

—Plus jamais! monseigneur. Excepté à Vienne avec des Espagnols, encore fut-ce deux ou trois fois seulement.

Pour le bien du service.

—Je l'ai ai eu l'absolution.

Bonjour, extraordinaire! vous serez donc toujours le même?

—Oh! non, monseigneur, je vous ai déjà dit que j'étais si fort changé que je ne me reconnaissais plus.

—Je veux dire qu'il faut toujours qu'on s'occupe de vous avant tout le monde.

—Ce n'est pas ma faute, monseigneur.

—Et à la faute à qui?

—C'est la faute des gens qui ont la bonté de m'accorder plus de valeur que je n'en ai.

—Bon! voilà que je voulais vous parler uniquement du roi, et que je suis conduit à vous parler uniquement de vous.

—Pauvre sujet, monseigneur!

—Ne rien pas. Vous affirmeriez que vous faites donner l'absolution, vous!

—Je suis très-religieux, monseigneur.

—Oh! duc, fit le vieillard en branlant la tête, il me semble encore entendre tinter à mes oreilles les certains bruits de Vienne qui démentent un peu tous ces miracles de conversion.

—Je sais ce que vous voulez dire, ou je me trompe fort, repliqua Richelieu.

—Oui, certaine scène.

—De magie?

—Précisément.

—Eh bien! monseigneur, faites-moi l'honneur de me dire à moi, pauvre étranger, comment l'on vous a conté la chose ici: ensuite je vous dirai, moi, la vérité.

—Oh! c'est court. On a dit que vous étiez allé faire, avec l'abbé de Sinzendorf, des expériences de magie blanche.

—Où cela, monseigneur?

—Dans un endroit écarté, près de Vienne, des carrières, je crois..... et que là, le magicien vous ayant trop ou trop peu fait voir le diable, vous aviez eu avec lui une querelle à la suite de laquelle le pauvre diable,—je parle du magicien, entendons nous,—avait été trouvé mort, disons le mot, assassiné.

—Tout cela est l'exacte vérité, monseigneur; seulement de tout ce récit, retranchons un seul mot.

—Le mot assassiné, n'est-ce pas?

—S'il vous plait.

—Ainsi, ni vous ni M. de Sinzendorf......

—Ni moi, ni M. de Sinzendorf, n'avons assassiné le magicien.

—Il est mort cependant.

—C'est vrai qu'il nous a fait ce méchant tour, mais voici comment la chose est arrivée. M. de Sinzendorf et moi, nous nous sommes fait tirer notre horoscope.

—Vous l'avouez.

—Oui, monseigneur, et le péché est là.

M. de Fleury approuva en théologien par un signe de tête.

—Le sorcier commença par nous raconter quelques vérités et beaucoup de mensonges. Il nous mit au courant de certains secrets de cour, ignorés dans la diplomatie.

—C'était donc un sorcier de bonne maison!

—Ensuite il nous offrit de nous procurer à chacun ce qui nous plairait le plus.

—Vous lui demandâtes, vous, d'être toujours aimé des femmes?

—Mon Dieu! non, monseigneur, car la précisément était la question. J'avais la fatuité de croire cette demande inutile.

—Voyez-vous!

—Je demandai la clef du cœur des princes.

—Ah! ah! je vous vois venir, toujours vos idées d'ambition!

—Elles ont germé vers cette époque.

—Eh bien! vous l'a-t-il donnée, cette clef?

—Monseigneur, l'affaire allait se conclure quand un événement inattendu dérangea nos plans. M. de Sinzendorf, lui, peu jaloux de la clef du cœur des princes, attendu qu'il prétendait la posséder, lui demanda la clef du cœur des femmes.

—Le sorcier pouvait vous satisfaire tous les deux sans vous désobliger ni l'un ni l'autre.

—Voici où est le drame, monseigneur. A peine eut-il lâché ces mots imprudens, que le sorcier lui répondit que pour certaines gens la clef du cœur des femmes était inutile, attendu que les femmes n'avaient pas de cœur.

—Oh! fit M. de Fleury.

—Il y avait un peu d'exagération. Aussi, voilà M. de Sinzendorf qui prend la balle au bond et qui déclare calomnieux le propos du sorcier.

—Bah!

—C'est concevable, monseigneur, M. de Sinzendorf avait en ce moment la plus tendre affection pour une dame sur l'amour de laquelle il croyait pouvoir compter.

—*Vanitas vanitatum!* murmura M. de Fleury.

—Justement, monseigneur, soit que le sorcier commît cette passion, soit qu'il fût réellement sorcier et la devinât,

«Monsieur, lui répliqua-t-il, madame......, que vous aimez, est la plus mauvaise preuve que vous puissiez choisir à l'appui de votre opinion sur les femmes.»

—Oh! le trait n'était pas émoussé.

—Aussi piqua-t-il M. de Sinzendorf en plein cœur; la colère lui monta aux yeux.

—«Ah! drôle! s'écria-t-il, tu mens!

—«Monsieur, répondit le sorcier sans se déconcerter, jamais on ne devrait donner de démenti à un homme, encore moins à un sorcier, et surtout on ne devrait jamais injurier celui que l'on est venu déranger.»

—C'était un sorcier bien susceptible!

—C'est justement la réflexion que je me fis, monseigneur. Cette susceptibilité m'étonna. Il me sembla deviner sous cette affaire tout autre chose que ce que M. de Sinzendorf croyait y avoir vu lui-même. Le lieu était mal choisi, comme vous l'avez dit, monseigneur. Nous nous trouvions au milieu des carrières, à une lieue de Vienne, la nuit, sans lumière, éclairés seulement par une lune assez blafarde; ce sorcier avait l'air d'un homme assez familiarisé avec la solitude et tout prêt à en tirer parti. Je fis signe à M. de Sinzendorf de se taire, mais il était lancé. Je ne pus l'arrêter. Il mit le sorcier au défi de lui prouver sur Mme de ...... quelque chose qui lui fût désagréable.

—Et que fit alors le sorcier?

—Ah! monseigneur, le sorcier était poussé par sa mauvaise étoile. Il parla, il parla près d'une demi-heure, et pendant cette demi-heure il apprit à M. de Sinzendorf, qui tantôt se crispait, tantôt rougissait et tantôt pâlissait, il lui apprit des choses qui me firent rire, tressaillir et trembler tout à la fois.

—Quel homme était donc, cela?

—C'était un malheureux homme, monsieur; il poussa M. de Sinzendorf à bout, et celui-ci le voulut châtier; ce que voyant, le sorcier maudit tira du milieu des pierres une courte mais solide épée qu'il y avait cachée, et reçut M. de Sinzendorf si rudement que la partie menaçait de se changer en catastrophe pour mon compagnon.

—Et quel homme était-ce que l'abbé? demanda M. de Fleury.

—L'abbé était un homme bien élevé, bien droit, mais il avait affaire à forte partie. Il était chargé par le sorcier avec une telle vigueur que je dus songer que, l'épée, je dus entrer au dehors. Il s'agissait de sauver M. de Sinzendorf; on faut pas d'autre parole. Il était tout hors de mesure. Il glissa du cuir et se renversa: le sorcier s'élança sur lui pour l'achever.

—Mais c'était donc le diable que cet homme!

Le diable en personne, monseigneur; je l'ai toujours pensé, et la preuve......

M. de Richelieu s'arrêta.

—Ah! vous avez une preuve?

—Oui, monseigneur, c'est qu'il reçut de moi un coup d'épée qui entra au-dessous du téton droit et sortit au-dessous de l'épaule gauche, et que ni d'une blessure ni de l'autre il ne suinta même une goutte de sang.

—Eh bien! mais vous voyez qu'il reçut de vous un coup d'épée, duc.

—Oui, monseigneur, et deux de M. de Sinzendorf, que le secours que je lui avais porté remit à l'aise. Nous étions en cas de légitime défense, monseigneur, et ma conscience ne me reproche rien.

—Enfin, vous avez tué le diable, voilà ce que je vois de plus clair dans tout cela.

—Monseigneur connaît le proverbe: Mieux vaut tuer le diable que le diable......

—Ne nous tue. Pauvre sorcier! quel dommage qu'il ait eu affaire à deux fous comme vous! Si j'eusse été là, à votre place, le sorcier ne m'eût point offensé, je n'eusse point offensé le sorcier; j'aurais su tout ce que vous savez, et beaucoup d'autres choses encore avec: voilà le fruit de la patience.

—Oh! monseigneur, quoique nous ayons été un peu vifs, j'en conviens, le pauvre diable avait eu le temps de nous apprendre une foule de bonnes choses.

—Je vous crois; mais revenons, je vous prie, à votre conversion.

—Elle date justement de là, monseigneur. Coupable d'avoir presque tué un homme, pour des raisons peu justificatives, j'ai rompu avec la curiosité, j'ai rompu avec les femmes, j'ai rompu avec la colère, qui sont les trois grandes pierres d'achoppement dans la vie.

—Enfin, que vous a dit le sorcier?

—Eh bien! monseigneur, il m'a positivement indiqué le moyen de plaire aux rois.

—Et a-t-il exigé de vous le secret?

—Monseigneur, je ne vous apprendrais rien, à vous, que le roi idolâtre, laissez-moi donc garder un peu pour moi même les avantages que je récolte chemin faisant.

—Puisque vous êtes si discret, usez seul de vos moyens; mais usez en vite, le roi s'ennuie, disiez-vous: plaisez lui en l'amusant.

—C'est ce à quoi je vise, monseigneur! c'est aussi la raison de ma visite à Issy.

—A Issy, monsieur le duc! s'écria le cardinal, qui crut que Richelieu se livrait trop tôt et qui voulait distiller plus longuement sa diplomatie. Vous dites que vous êtes venu à Issy pour distraire le roi? Eh! monsieur le duc, qu'y trouveriez vous, sinon des ennuis bien autrement grands que les siens à reporter au roi?

—Mais, monseigneur, dit le duc, vous ne m'avez pas compris. Je n'ai jamais prétendu troubler, par des idées mondaines, la solitude si pieuse dans laquelle vous vivez. A Dieu ne plaise! Et puis ce ne sont point là mes idées.

Le cardinal leva son œil observateur sur le duc comme pour lui demander quelles sortes d'idées il pouvait avoir, s'il n'avait pas celles qu'on désirait qu'il eût.

Mais le duc s'était fait un rôle.

(A continuer.)

M. SANTINI.—Nous croyons devoir recommander aux fumeurs les excellents produits qu'a présentement accumulés dans son magasin situé au coin des rues Bienville et Royale, M. Santini, que tous nos lecteurs connaissent. M. Santini a fait son choix de cigares en artiste et en connaisseur. Aussi n'a-t-il obtenu ce que produisent de plus exquis les boutiques les plus renommées de la Havane. On trouve chez lui des cigares de toutes les marques et qui se recommandent par la délicatesse du parfum. Avis aux amateurs.

OFFICIEL.

Législature de la Louisiane.

Rapport Officiel de la Chambre des Représentans.

BATON ROUGE, jeudi 12 février 1852.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement.

7? membres sont présents.

Le journal est lu et approuvé.

Pétitions et Mémoires.

M. Monday, présente une pétition des citoyens d'Est Feliciana sur la tempérance.

M. Berry.—Une pétition des citoyens de la Louisiane, relative à la médecine.

M. Berry.—Une pétition des citoyens de la Louisiane relativement à l'éducation.

M. Augustin.—Une pétition des vétérans de couleur, de 1814 et 1815, demandant qu'on les incorpore.

M. Chapman.—Pétition du jury de police d'Est Bâton Rouge.

M. Connelly.—Pétition des citoyens de Terre Bonne, priant qu'on vienne au secours de H. McGinn.

Résolutions.

Résolu, que Léonard W. Duplessis ayant rempli avec zèle pendant dix neuf jours les devoirs de sergent d'armes de la Chambre, il lui sera accordé comme compensation la somme de $4 par jour sur les dépenses du contingent.

M. Connelly.—Résolu que le comité du commerce soit par le présent autorisé à informer de l'utilité et de la nécessité d'abolir les places de capitaines de port, de gardiens de port, de wharfinger, ainsi que le système de pilote et que dans le cas où l'on ne pourrait l'abolir entièrement, cet autre aux intérêts commerciaux de la Nlle Orléans soit fixé, et qu'un rapport par bill soit présenté à la Chambre dans le plus bref délai.

M. Scarborough.—Résolu que le comité d'améliorations intérieures soit autorisé à rapporter un bill accordant à chaque district ses terres marécageuses.

M. Chapman.—Résolu que l'imprimeur de l'Etat soit tenu de fournir à la Chambre avant le premier mars prochain des copies imprimées du rapport du comité de retranchement et de réforme.

M. McCutchen.—Résolu que le Secrétaire d'Etat soit tenu d'informer la Chambre des devoirs imposés par la loi au surintendant des statistiques et quels ont été ses travaux jusqu'à ce jour dans cet emploi.

M. Lathrop.—Résolu que nos sénateurs et nos représentants au Congrès soient invités à faire tous leurs efforts pour obtenir du gouvernement des Etats-Unis l'ouverture d'un canal navigable pour les navires à travers l'Etat de la Floride, et que le gouverneur de cet Etat soit requis d'expédier à nos sénateurs et représentants au Congrès une copie de cette résolution.

Rapports de comités.

M. Curry, au nom du comité judiciaire, auquel a été référé le bill intitulé:

Acte relatif à la compagnie de Navigation d'Orléans, présente un rapport contre ce bill.

M. Wilkinson, au nom du comité d'améliorations intérieures, auquel a été référée la pétition de plusieurs citoyens de la paroisse de Soto, fait un rapport en un bill sous ce titre: Acte pour autoriser la construction d'un chemin de fer de la Rivière Rouge au Grand Point, sur la rivière Bayou Pierre.

Consolidation et annexion.

M. Ranney soumet le rapport suivant au nom d'une majorité de la délégation d'Orléans.

Le comité spécial composé de la délégation de la ville de la Nouvelle-Orléans auquel ont été référées les résolutions de la Première, Seconde et Troisième Municipalités de la Nouvelle Orléans relatives à la consolidation.

Rapport.

Ayant examiné avec un soin minutieux les résolutions, pétitions, allégations et signatures soumises au comité, les membres du dit comité sont en faveur de l'annexion, sans restriction, de la ville de Lafayette à la ville de la Nouvelle Orléans.

Faisant à présent partie de la ville de la Nouvelle Orléans, Lafayette doit être soumise aux mêmes *ordonnances de police* et aux mêmes règlemens sanitaires.

Les quais et les rues pavées s'étendant tout le long de sa façade sont aussi convenables, si ce n'est plus au commerce général de la ville de la Nouvelle Orléans, dont elle fait maintenant partie étant comprise par un acte du Congrès dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Le nivellement des rues, le desséchement des marais et tous les autres règlemens municipaux et sanitaires l'exigent, et nous ne voyons pas de sérieuses objections à cette annexion; tout au contraire concourt à rendre cette mesure favorable.

Comprise dans les mêmes levées protectrices, desséchée par les mêmes machines, elle est de fait une partie de la Nouvelle-Orléans séparée seulement par un acte de la législature, déterminant la limite par une rue étroite qui a été changée aux différentes sessions de l'Assemblée générale, même à la dernière session, sous la Constitution actuelle.

Signé:

H. J. RANNEY, Chairman.
SID STORY,
A. P. SIMPSON,
C. LATHROP,
M. N. HAWTHORN,
JNO. W. PRICK,
CHS J. LEEDS,
CHS M. WATERMAN,
W. S. CAMPBELL,
H. M. SUMMERS,
W. M. FLEMMING,
THO. CURRY,
J. A. LUMSDEN,
J. G. SEVER.

M. Augustin soumet au nom de la minorité de la délégation d'Orléans le rapport suivant:

La minorité du comité composé de la délégation de la paroisse d'Orléans auquel ont été référées les résolutions de la première et 3me municipalités de la Nlle-Orléans, priant les Représentans de ces sections de la ville de voter contre l'annexion de la ville de Lafayette à celle de la Nlle-Orléans, ainsi qu'un mémoire dans le même but, signé par les habitans de la 3me municipalité de la ville de la Nlle-Orléans, et une résolution du Conseil de la 2de municipalité en faveur de l'annexion;

Demande respectueusement l'autorisation de soumettre le rapport suivant: La minorité considère que l'annexion sans condition d'une nouvelle communauté comme Lafayette à la grande métropole de l'Ouest, sans consulter le peuple de ces communautés, est une mesure enveloppée de conséquences de la plus haute importance au commerce et au bien-être des habitans de ces villes. La législature ne saurait plus tard se justifier d'avoir pris sur elle des mesures si importantes, à moins de nécessité urgente, et cette urgence n'existant pas pour le moment, la minorité espère que l'honorable corps hésitera avant d'assumer une si haute responsabilité. La minorité pense qu'une telle conduite n'est ni libérale ni républicaine, et qu'elle peut non seulement devenir la source de mécontentements et de désordres parmi les différentes sections de la Nlle-Orléans, mais aussi faire naître et perpétuer dans l'avenir des sentiments de jalousie et de préjugés qui pourraient empêcher les améliorations tendant au bien-être de la ville.

Votre comité recommande aussi l'adoption des sections additionnelles suivantes au bill ci-dessus mentionné.

Le Gouverneur de l'Etat lancera sa proclamation ordonnant qu'un poll soit tenu ouvert le second lundi de mars 1852 dans chaque ward des différentes municipalités de la Nlle-Orléans, aux mêmes heures et de la même manière que pour les élections des maire et aldermen, dans le but de connaître la volonté du peuple de la dite ville sur l'utilité d'annexer Lafayette à la ville de la Nouvelle-Orléans. Et l'annexion de la ville de Lafayette à celle de la Nlle-Orléans ne s'effectuera qu'autant qu'une majorité de votans se prononcera en sa faveur.

Signé:

D. AUGUSTIN, Chairman,
CHS. CASTILLO,
EDWARD MEEHAN,
M. WEISHEIMER,
P. DEVERGES,
B. H. PAYNE,
J. D. LAMBERT,
JAS. SOLOMON,
JULES BENIT.

M. Scarborough, du comité choisi auquel a été référé le bill intitulé: un Acte pour prendre le recensement d'une portion des paroisses de Ouachita, Franklin, Caldwell, Morehouse et Carroll, dans le but de former une nouvelle paroisse fait un rapport de ce bill, sans amendement, à la chambre.

Notices de bills.

M. Lathrop: Acte pour prendre domicile pour le paiement des traites et billets et les rendre sujets à poursuite lorsqu'ils auront été présentés à l'endroit désigné par le tireur.

M. Bartlett: Acte pour venir au secours des régistres et des receveurs des différentes terres de districts des Etats Unis dans l'Etat de la Louisiane.

M. Terrell: Bill pour secourir William Shaw, de la paroisse Caddo.

M. McCutchen: Acte pour prolonger le règlement définitif des shérifs de cet Etat.

M. Price: Bill donnant aux avocats un recours et privilège aux jugements pour leurs honoraires.

M. Solomon: Acte pour incorporer dans la ville de la Nouvelle Orléans la compagnie de pompiers No 1 de Milneburg.

M. Moss: Bill imposant certain devoir à l'assesseur de la ville de Lafayette.

M. Hough: Bill pour établir un tarif spécifique des honoraires des juges de paix de cet Etat (les paroisses d'Orléans et de Jefferson exceptées.)

M. Sever: Acte pour rappeler une partie de l'article 353 du Code.

M. Ryan: Acte pour régulariser la manière de forcer les témoins à venir en Cour dans les affaires civiles. Acte pour accorder au district de jury de police deux justices de paix additionnelles.

M. Augustin: Acte pour amender les différents actes passés par la Législature relative ment à l'Hôpital de Charité de la Nouvelle Orléans.

M. Chapman: Acte pour pourvoir au moyen de former un fonds de jury pour le paiement des témoins dans la paroisse d'Est-Bâton Rouge.

Acte donnant aux justices de paix juridiction sur certains petits crimes et méfaits ci-dessus mentionnés.

M. Fleming.—Acte relatif aux collections des dettes contractées dans la paroisse d'Orléans par les citoyens des différentes parties de l'Etat de la Louisiane.

Un bill pour réduire de douze à six jours le terme des travaux des blancs sur les grandes routes.

M. Commandeur.—Acte pour exempter de saisie le cimetière de la ville de Carroll dans la paroisse Jefferson.

Acte pour créer une seconde Cour de District dans et pour le troisième district Judiciaire, paroisse Jefferson.

Bills introduits.

M. Barrow.—Acte pour venir au secours des héritiers de J. E. Bennett.

M. Chapman.—Acte pour pourvoir aux moyens de former un fonds de jury pour le paiement des témoins dans la paroisse d'Est Bâton Rouge.

M. Lathrop.—Acte pour accorder à Mme Caroline L. Green, de la Nouvelle Orléans, le pouvoir d'agir comme tutrice de son neveu mineur Charles S. Underwood.

M. Ryan.—Acte pour donner pouvoir au jury de police de la paroisse Rapides de louer à bail le ferry vis-à-vis Alexandria, dans ladite paroisse.

M. Terrell.—Acte pour imposer une taxe de $10 dans tous les procès civils jugés par un jury dans la paroisse de Caddo.

M. Scarborough.—Acte pour faire une levée à travers la Machoire de l'Ourse.

M. Thompson, de Jackson. Acte relatif aux billets à payer.

M. Powell.—Acte pour encourager les compagnies volontaires de l'Etat de la Louisiane.

M. Cole.—Acte pour amender un acte intitulé Acte pour les règlemens des élections dans l'Etat de la Louisiane (les paroisses d'Orléans et Jefferson exceptées), approuvé le 1er juin 1846.

M. Augustin.—Acte pour amender un acte intitulé: Acte pour établir une maison de fous dans l'Etat de la Louisiane, approuvé le 5 mars 1847.

M. Lewis.—Acte pour incorporer la ville de Sparte dans la paroisse Bienville.

Sur motion, les règlemens étant suspendus, le bill subit plusieurs lectures et passe sous son titre.

Ordre du jour.

La Chambre prend en considération le bill intitulé: Acte supplémentaire à un acte pour consolider la ville de la Nouvelle Orléans, et incorporant la ville de Lafayette à la Nouvelle Orléans.

M. Commandeur.—Je viens comme délégué de la paroisse Jefferson, en mon nom et au nom de mes collègues, dont trois sont ici présents, présenter le désir unanime de mes commettans sur une question d'une importance vitale pour eux. Je n'ai pas besoin de dire qu'il m'avait été permis à mes collègues et à moi, de retarder le rapport de la majorité des délégués de la Nouvelle Orléans présenté aujourd'hui à l'Assemblée, nous l'eussions fait avec empressement. Notre ville a des intérêts communs et inséparables de la Nouvelle Orléans. Je même port d'entrée nous est commun. Le même centre de la Nouvelle Orléans contrôle tous nos intérêts commerciaux, et la ligne de division qui existe entre les deux villes est purement imaginaire. Une rue seule nous sépare, une rue tellement étroite, que l'on peut dire de beaucoup d'entre les gens qu'elle a la tête à la Nouvelle Orléans et les pieds à Lafayette. Un grand nombre de négociants de la Nouvelle Orléans résident à Lafayette, et cette ville est représentée dans cette Assemblée par des personnes qui connaissent la nécessité de resserrer les liens commerciaux qui existent entre les deux villes. J'invite les membres de la campagne à considérer attentivement l'importante question qui va leur être soumise. Ils ont en main le pouvoir de faire entrer la ville de Lafayette dans une ère nouvelle de prospérité, ou de la rejeter dans une situation précaire.

Sur motion de M. Augustin, lecture est faite des résolutions et protêt de différents conseils municipaux, relativement à l'annexion de Lafayette, ainsi qu'une pétition dans le même but, signée par plus de 1,500 citoyens.

M. Fleming.—Lorsque les résolutions ont été passées par le conseil de la première Municipalité, il n'y avait que onze membres présents.

M. Payne.—Je dirai à l'Assemblée, pour son édification sur le sujet, que dans les vingt quatre heures qui ont suivi le meeting de la troisième Municipalité, 1,500 signatures couvraient la pétition adressée à la Chambre pour protester contre la mesure.

M. Benit.—Dans la séance du conseil de la première Municipalité, ou les résolutions s'opposant à l'annexion de Lafayette ont été votées, il y avait onze membres présents, six ont voté pour la résolution, et cinq contre. Mais pour donner à cette protestation toute sa valeur, je crois devoir déclarer que j'ai tout lieu de croire que les trois membres du conseil, qui n'étaient pas présents, auraient voté contre.

M. Devezes.—A l'ouverture de la session, les délégations des trois Municipalités et de Lafayette, à la Chambre, et au Sénat, étaient convenues d'un commun accord, que l'acte de consolidation serait présenté en un bill, avec un bill supplémentaire. Par la manière dont le bill de consolidation a passé au Sénat, il est évident que ce vote est le résultat des conditions établies dans le bureau du comité. La représentation de la paroisse Jefferson est rentré insuffisante, parce qu'il était également convenu que quel que soit le bill présenté pour la consolidation des trois Municipalités, Lafayette entrerait aux mêmes avantages. Et maintenant, si un seul pouce de terre était exclus de ce traité commercial, la ville de la Nouvelle Orléans ne serait pas complète.

Après lecture de la première section, M. Augustin propose le substitut suivant, présenté par le rapport de la minorité.

Le gouverneur de l'Etat lancera sa proclamation, ordonnant que des polls soient ouverts dans chaque district des différentes Municipalités de la ville, le second lundi de mars 1852, afin de consulter le peuple de la dite ville sur l'utilité d'annexer la ville de Lafayette à la Nouvelle Orléans, et que la dite annexion n'aurait lieu que dans le cas où la majorité des électeurs des dites Municipalités se prononceraient en sa faveur.

Je sais qu'il a été convenu par un fort parti de l'Assemblée de n'écouter aucun amendement, et cependant je présente ce substitut, parce que tout citoyen américain a le droit d'être entendu, ce droit est incontestable, et je le remplirai fidèlement. Est-il possible que, devant les protêts de deux conseils municipaux et la pétition signée par plus de 1,500 habitants de la troisième Municipalité, s'opposant à l'annexion de Lafayette, est-il possible, dis-je, que cette Assemblée agisse sur cette mesure sans donner au peuple le droit de donner son opinion sur une question vitale pour lui. La Législature n'a pas le droit de s'arroger un pouvoir suprême qui n'appartient exclusivement qu'au peuple; elle n'a pas le droit, sous prétexte que la mesure est nécessaire, elle n'a pas le droit d'annexer une autre ville à la Nouvelle-Orléans, et de rendre ainsi ses affaires plus embrouillées qu'elles n'étaient avant. Je demande que la question soit soumise au peuple, et qu'on lui donne le temps de peser sa valeur. Je demande que les journaux discutent les mérites de cette annexion projetée, afin que les électeurs soient éclairés avant de se rendre aux polls.

Il y a en outre une question de constitutionalité. L'article 128 dit: «Les citoyens de la ville de la Nouvelle Orléans auront le droit de nommer les officiers pour les places administratives et de police de la ville.» Qu'était la Nouvelle Orléans en 1845? N'avait-elle pas les mêmes limites qu'en 1836? Lafayette ne formait pas alors partie de la Nouvelle-Orléans. Si la Chambre adoptait ce bill, Lafayette, qui a une population de 1,000 électeurs, pourrait s'arranger de façon à nommer des officiers antipathiques aux désirs du peuple de la Nouvelle-Orléans. Cette combinaison de 1,000 électeurs pourrait, pourrait en se jetant d'un certain côté nommer le maire de la ville, et détruire ainsi le privilège des citoyens de la Nouvelle-Orléans d'élire leurs propres officiers, privilège que la Constitution leur garantit.

En outre, les villes de Lafayette et de la Nouvelle-Orléans, se trouvant situées dans des paroisses différentes, pourraient jouer double jeu dans des questions d'intérêts opposés. J'espère que devant ces difficultés, l'Assemblée réfléchira et ne précipitera pas l'adoption d'une mesure aussi grave. La doctrine dont je suis l'apôtre, est une doctrine toute républicaine; la doctrine des whigs et des démocrates. Le peuple ne se trompe jamais, et je voudrais le voir décider sur toutes les questions, comme du temps de Rome et d'Athènes. Je ne vois pas le mal qu'il résulterait de la décision du peuple sur ce sujet.

M. Lathrop.—La question soumise ce matin à la Chambre, débarrassée de l'opposition qu'on lui fait en certain lieu, n'offre ni objection constitutionnelle, ni difficultés que l'on ne puisse lever immédiatement. L'heureuse situation de la Nouvelle-Orléans l'appelait à devenir la plus puissante ville commerciale du continent, mais la diversité d'intérêts, résultant du système actuel de séparation, l'a mise dans l'impossibilité d'accomplir les améliorations intérieures qu'elle devaient augmenter sa prospérité. Nous ne pouvons prendre aucune mesure pour mener à fin les entreprises les plus importantes. Nous ne pouvons relever notre crédit abattu; nous ne pouvons engager le capital à s'établir chez nous; les moyens d'innovations nous manquent, le commerce nous quitte. Quel est le moyen de remédier à ce mal. La voix du peuple l'a indiqué en ordonnant à ses mandataires de faire cesser la division d'intérêts actuelle; elle nous commande d'une manière significative d'avoir à renverser à leur obscurité primitive cette troupe innombrable d'employés que la ville héberge; elle veut que l'ordre et la nature voulant, que nous devenions une ville puissante et unie.

En arrivant à la solution de la question, il y a eu diversité d'opinions sur le mode d'accomplir la consolidation; une seule opinion cependant existait sur son mérite intrinsèque, et les amis de cette mesure avaient décidé en premier lieu de procéder à écouter un bill constituant la ville. Mais des objections constitutionnelles ayant été soulevées sur cette manière de procéder, les amis de la consolidation totale, dans l'intention de maintenir les sentiments d'harmonie et d'arriver au bien général, consentirent, bien qu'ils fussent en majorité, consentirent, dis-je, à adopter le bill de consolidation des trois Municipalités, et à porter celui de la consolidation de Lafayette dans un bill supplémentaire, afin d'arriver ainsi à un but désirable, sans entraver la réussite en soulevant les préjugés.

Cette proposition venait de personnes opposées à l'admission de Lafayette, et avait été faite afin d'obvier aux difficultés constitutionnelles qui pourraient survenir. Ce compromis a été noblement tenu par le Sénat, et bien qu'il ne fût pas tout à fait dans les vues des amis de la consolidation de cette Assemblée, elle l'a soutenu à l'unanimité.

Un des deux bills a, Dieu merci! été adopté presque à l'unanimité par les deux Chambres, et l'autre, proposant l'annexion de Lafayette, est en ce moment sous considération. Ces deux villes sont tellement identifiées l'une à l'autre, que je défie de trouver un seul individu, non familier avec la carte des deux villes, qui fut capable d'indiquer où l'une finit et où l'autre commence. En traversant le fleuve, vous pouvez apercevoir un vaste magasin de dépôt dont les trois quarts sont à Lafayette, et le reste à la Nouvelle Orléans. Dans le fait les intérêts, la population et le commerce des deux villes sont maintenant tellement identifiés, que les conséquences les plus fâcheuses résulteraient d'une décision rejetant la consolidation. Pour la première fois, Lafayette a voté comme un seul homme, montrant ainsi le désir d'engloutir son importance intrinsèque comme ville, dans la grandeur de la Nouvelle Orléans. Et cependant elle possède une position commerciale supérieure à la nôtre; et cependant elle s'élève comme une barrière devant nous et nous empêche de nous étendre de ce côté. Et elle propose de nous abandonner tous ces avantages, tous ces privilèges, et pourquoi? Parce qu'elle est endettée, parce qu'elle veut payer ses dettes et soutenir son crédit. Les citoyens de Lafayette ont compris que leur ville n'était pas aussi bien connue à l'étranger que la Nouvelle Orléans, et qu'en se fondant dans cette ville, ils faisaient un acte de bonne foi envers leurs débiteurs. Mais si leur désir était rejeté par cette Assemblée, quel en serait la conséquence? Vous la forcerez à renier sa dette ou à différer ses paiements. Je sais bien que dans aucune circonstance les habitants de Lafayette ne voudraient renier leur dette, mais afin de se relever d'une expulsion aussi cruelle, elle ouvrirait gratuitement son port à tous les navires ou bateaux à vapeur, et chercherait à nous enlever ainsi notre commerce. Je considère cette question au point de vue d'un citoyen de la Nouvelle Orléans et de la Louisiane, dans toute l'étendue du mot, et non au point de vue d'un Français, d'un Créole, d'un Américain ou d'un Espagnol. C'est en cette qualité que je viens supplier la Chambre de faire que la Nouvelle Orléans et Lafayette n'aient qu'un intérêt commun, un sentiment commun, un commerce commun et une population commune. Unis, nous paierons nos dettes, nous relèverons notre crédit, nous marcherons d'un pas ferme vers la prospérité, et nous rappellerons les affaires qui semblent nous fuir sur les ailes du vent. Les affaires chancelantes sous le système actuel, nous a conduits à comprendre l'utilité de la consolidation, nous voulons maintenant compléter cette mesure et en donner toute l'efficacité possible. Si Lafayette est abandonnée, ce sera une plaie sur laquelle laissera notre bras droit.

Les intérêts de la troisième Municipalité ont été représentés dans cette Assemblée par un des citoyens capables et zélés de cette partie de la ville, mais je crois que ce délégué a considéré la question de l'annexion sous un point de vue trop faux. Je pense qu'il est dans l'erreur, parce que si une rivalité s'établissait entre les deux villes, Lafayette, en diminuant ses frais de port, enlèverait le commerce de la troisième Municipalité de la Nouvelle Orléans, elle ne se trouvera soumise aux mêmes tarifs, il n'avancera en ne rétrograderait que d'après nos efforts individuels. Sous le nouvel ordre de chose proposé, Lafayette et la troisième Municipalité se trouveront placées sur le même pied, tandis que dans l'autre cas Lafayette aura l'avantage par le bon marché comparatif de ses droits. Mon collègue du neuvième district a fait une proposition étrange, en prétendant que la troisième Municipalité demanderait une compensation à l'Etat pour les dommages que l'acte d'annexion lui ferait éprouver. Si l'Etat a entendu effectuer cette mesure à l'amiable et en bons voisins, nous nous engagerons de notre côté à prendre dans un autre bill les propriétés de la troisième Municipalité à la valeur de l'assessment actuel.

J'affirme qu'il est du devoir de cette Législature de passer l'acte de consolidation. La ville et la campagne sont intéressées dans cette question. Si vous augmentez la valeur des propriétés financières de la ville, l'effet s'en fera sentir à la campagne, et tout le monde gagnera à cette prospérité. Dans le pays est également intéressé à l'annexion de Lafayette, et les représentants des campagnes protègeront cette jeune ville. Si Lafayette est admise dans la consolidation, je prévois pour la Nouvelle Orléans une nouvelle ère de prospérité. Les antipathies de secte disparaîtront, et il n'y aura plus un de Créoles, ni de Américains, ni de Français, ni des Allemands, mais il y aura des Orléanais. Unis par des sympathies et des intérêts communs, nous réunirons tous nos efforts pour augmenter le pouvoir et la richesse de notre communauté. Nous ne serons occupés qu'à accomplir les grandes entreprises d'améliorations qui paraissent d'une nécessité absolue à tout Louisianais. Nous construirons des rail roads qui, tout en ajoutant à la prospérité de notre commerce et de notre agriculture, nous mettront en relations plus intimes avec les habitans de toutes les parties de l'Etat, et tendront ainsi à resserrer les liens d'amitié de notre population.

(A continuer.)

COMMERCIAL

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI SOIR, 18 FEVRIER.

COTON.—La demande a été bonne aujourd'hui, mais limitée par le stock; les ventes ont été de 4000 balles à des prix pleins.

SUCRE & MELASSES.—Le sucre est recherché; 300 boucauts ont changé de mains aux prix cotés. La mélasse vaut de 23 à 25 cts le gallon, de 1ère qualité.

FARINE.—Prix fermes, nous cotons une vente de [illegible] barils à $4 1/2 à $4 75 pour Ohio, et $4 75 pour St-Louis.

MAIS & AVOINE.—Nous notons une vente de 3500 sacs maïs à prime à 51 cts. Quatre lots avoine à 30 et 32 cts pour Ohio et St-Louis.

SON.—100 sacs ont été vendus à 65 cts les 100 livres.

PORC.—Quelques lots mess de $14 37 1/2 à $15 le baril.

[illegible]

LARD.—Ferme, ventes de 300 barils et tierçons de 9 1/4 cts et 400 caques à 9 1/2 cts la lb.

BACON.—Bonne demande, 50 boucauts vendus à 8 3/4 et 9 cts et 6 1/2 cts pour côtes.

CAFE.—Ventes: 1800 sacs Rio à 9 1/2 et 9 3/4 cts la lb pour de vente et 9 cts le nouveau.

CHANGE.—Bonne demande, à des prix soutenus.

FRET.—Coton pour Liverpool chargé sur navires, à 9/16.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.

Steamship Meteor, Forbes, pr Galveston
Steamer Georgia, Beall, pr Montgomery
Steamer Alabama, Roberts, pr Montgomery
Navire Kentucky, Thomas, pr Boston
Laura, Welch, pr Gênes
Emma Field, Snow pr Liverpool
Astracan, Smith pr Boston
Barque Ellen A Parsons, Tay pr Boston
M E Trout, Coleman pr Charleston
Brick John Williams, Goodspeed pr San Juan Nicaragua
Henry, Baker pr Apalachicola
Mount Vernon, Woolinghan pr la Havane
Rogerline, Crowell pr Charleston
Goelette Elizabeth Hall, Tuthill d'Apalachicola

Arrivés Hier.

Barque Milaudon, Butler de la Havane
Goelette Venus, Appleby de Brazos
May Barbour, Cornet de Brazos Santiago
Ariesa, Ryan de Corpus Christi
Eagle, Taylor d'Apalachicola
Randall Marshall, Milligan de Pensacola
Nebraska, Parnes de Port Lavacca

STEAMBOATS.

Steamboat Crescent Young, de Louisville, avec un chargement de corde, sacs en pitre, whiskey, farine, porc, lard, bœuf salé, &c.

Steamboat California, Brooke, de Nashville, avec un chargement de tabac et de coton.

Steamboat Chancellor No 2, Baron, de Louisville, avec un chargement de coton, corde, viandes salées, whiskey, farine et autres articles.

Steamboat Gipsey, Ure, de Bayou Sara, avec sucre, mélasse, coton, &c.

Steamboat Hecla, Ludwick, de Camden, avec un chargement de coton, sucres, mélasses, &c.

Steamboat Empire State, Stern, de Cincinnati, avec un chargement de farine, porc, bœuf salé, lard, pommes, toiles d'emballage, cordes &c.

Steamboat Cherokee, Million, de Tennessee River, avec un chargement de tabac, coton &c.

—AU BAS DU FLEUVE ET MONTANT:—
Goelette Southerner, de Tampico.

Mouvements.

Philadelphie, 10 février—Expédié, navire Clinton, Dean pr la N-Orléans.
New York 10 février—Expédié, steamship Empire City, Leeds pr la N-Orléans.
Boston, 8 février—Arrivé navire Antelope, Crosby de la N-Orléans.
Charleston, 10 février—Arrivée, barque Robert Walsh, Kellock de la N-Orléans.

Ports Etrangers.

Par le steamer Europa.

Havre, 21 janvier—Arrivés, navires Amelia, Healey; Isaac Bell, Zouanus, et Edward Everett, Ousby de la N-Orléans.

Partis du Havre le 15 janvier—Lexington, Thompson pr la N-Orléans; 18, Lydia, Souls et Lemuel Dyer, Williams du 19, Monmouth, Torrey, do.

Annoncés au Havre pour la Nlle-Orléans—Manchester, Lexington, Rhine et Champeake.

Annoncés à Bordeaux pour la N-Orléans—Caledonia, Caravan, America, Charles, Mount Washington, Irma et Kitty; Marie Laure pr la N-Orléans via Martinique.

Marseille 14 janvier—Arrivé, Nicaragua de la Nouvelle-Orléans.

En chargement pour la N-Orléans, navire Meteor.

Barcelone 9 janvier—Parti, Paulita pour la Nouvelle-Orléans.

Gênes 10 janvier—Arrivés, Carnatic, Devereux, de la N Orléans, San Pietro, do; Eva, Philbrook, do.

Liverpool 20 janvier—Le navire St George pour la Nlle Orléans, a relâché à Liverpool.

Hambourg 18 janvier—Arrivé, Guttenberg de la Nlle-Orléans.

Bremerhaven 16 janvier—Arrivé, Rebecca, Kassebaum de la Nouvelle-Orléans; 17, Bremerhaven, do; H Von Gagern, do.

Queenstown 21 janvier—Parti, Albion, Driscoll pour la N-Orléans.

Greenock 17 janvier—Chargeant, Lochlibo pour la Nlle-Orléans.

Newport 19 janvier—Partis, Astrea, Moore pour la Nlle-Orléans; Julius Caesar, Flemming, do; Probus, Livingston, do.

Parti de Warren Point 18 janvier—New-Zealand, Montgomery pr la N-Orléans.

Deal, 16 janvier—Arrivés, Pierce, Meyer pour la Nlle-Orléans 18, Theo Chanch, Martin, do.

A la hauteur de Wight, 19 janvier—Ernestine, pour la N-Orléans.

Plymouth 22 janvier—Monmouth, Torrey, du Havre pr la N-Orléans.

A la hauteur de St Alcans 17 janvier—Middlesex, Paine, du Havre pour la N-Orléans.

Au Phil. 22 janvier—Ellen Ann, Longhead, pour la Nlle-Orléans.

Liverpool 19 janvier—Arrivés, navires Louisiana, Beattie; Samuel Lawrence, Patten; Chase, Denton; Antartic, Zerega; 20, Hemisphere, Whittlesey; Osborn, Nowell; Amelia, Merrill; 22, Wm Nelson, Cheever; Jane H Glidden, Child; 23, North America, Dunbar; Epaminondas, Kerr; Joseph Fuller, Paine; John Toole, Hughes, tous de la Nouvelle-Orléans.

Partis le 20 janvier—Archer, Talbot, St George, Marshall; Olympus, Wilson; Thames, Bearse; 23, John Garrow, Hamilton, tous pour la N-Orléans.

[illegible]

[illegible]

Marchandises Suisses et vente pour compte de Marchandises Sèches.

L'attention particulière des acheteurs est appelée à la grande vente de marchandises suisses et autres marchandises, qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures, au magasin d'encan de F. H. Pettipain, No [illegible], rue du Canal.

[illegible] Le 19 fév.

[illegible]

DEPECHE TELEGRAPHIQUE
TRANSMISE A L'ABEILLE.

Nouvelles d'une semaine plus récentes.

ARRIVEE DU CANADA.

Activité dans les cotons.—Nouvelles intéressantes.

NEW-YORK, mercredi 18 février.

Le steamer CANADA est arrivé avec des dates de Liverpool jusqu'au 31 janvier. Voici le résumé des nouvelles commerciales et politiques.

LIVERPOOL, 31 janvier.

Il y a eu des demandes actives sur le marché au coton, depuis le départ du dernier steamer; ces demandes sont venues spécialement des manufacturiers et on y a répondu librement. Les ventes de la semaine comprennent 60,000 balles, dont 9,000 prises pour l'exportation et 16,000 par les spéculateurs. Les ventes d'hier (30) se sont élevées à 10,000 balles, et aujourd'hui à 8,000. Les spéculateurs ont pris hier 3,000 balles, à des prix en plein. Toutefois, il n'y a pas de changements dans les cours officiels, qui sont: fair Orleans, 5 1/4; middling Orleans, 4 7/8 fair Upland, 5, et middling Upland 4 3/4 d.

La farine a été recherchée et les détenteurs ont tenu ferme. Le canal vaut 22 s. et l'Ohio 24 s le baril. Le maïs est en demande à 29 s. 6 d. pour le jaune et 32 s. pour le blanc. Les importations de grains de Russie sont maintenant prohibées par le gouvernement.

Nouvelles Générales.

Alarme en Angleterre.

NEW-YORK, 18 février.

Le Canada annonce que l'Angleterre commence à concevoir des craintes à l'endroit de la France, qui semble redouter une invasion.

Une assemblée a eu lieu à Castle le 30 janvier, dans le but de former des corps de volontaires pour repousser l'invasion. L'artillerie de Woolwich a été équipée en guerre et se tient prête à entrer en campagne. La garnison de Portsmouth a ordonné de nouvelles levées d'hommes et des canons de gros calibre sont sur le point d'être montés sur les forts.

Les avis du Cap de Bonne Espérance n'annoncent aucun changement dans les affaires.

France.

POLITIQUE DE LOUIS NAPOLEON.

Des dépêches de Paris sous la date du 30 janvier, annoncent que Louis Napoléon avait donné la veille un grand banquet à l'ambassadeur anglais, dans lequel il aurait exprimé ses regrets de ce que l'Angleterre semblât craindre qu'il ne songeât à porter la guerre dans son sein.

Le ministre de l'intérieur a ordonné la mise en liberté des prisonniers qui pourraient être libérés sans danger pour la paix publique.

Le décret contre la famille d'Orléans a produit une profonde sensation dans le pays. On dit que le président a promis une indemnité à la famille de l'ex Roi, mais l'exécuteur testamentaire de Louis Philippe déclare le décret illégal.

Les avis par ce steamer nous apprennent que le Constitutionnel a été mis sous censure.

Le rapport des finances de M. Fould, montre un déficit dans le trésor, de vingt millions de francs. Il refuse de conserver son portefeuille à moins que le décret contre la famille d'Orléans ne soit modifié. M. Dupin a déjà envoyé sa démission.

Jérôme Bonaparte a été nommé président du Sénat et M. Mesnard vice président.

New-York, 18 fév.

Un train de chemin de fer d'Erie a déraillé et a été précipité dans le Delaware. Quatre personnes ont péri et plusieurs autres ont été grièvement blessées.

N. B.—L'heure avancée de la nuit et la nécessité d'aller sous presse, nous empêche de publier en français toutes nos dépêches commerciales; on les trouvera dans notre partie Anglaise.

Décédée hier dans la nuit, Mme MARIE ELEONORE BORNET, âgée de 56 ans. Les amis et connaissances des familles Meinadier et Honold sont invités d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures de l'après-midi. Le convoi partira de la demeure de la défunte, rue Remparts No 31.

Nous appelons l'attention des acheteurs à la grande vente de magnifiques meubles et du bail de la belle maison située No 140, rue du Canal. La vente aura lieu aujourd'hui, à 11 heures par le shérif de la paroisse d'Orléans. Voyez l'annonce.

Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente de belle moblilier qui aura lieu aujourd'hui à 11 heures au No 112, rue du Magasin, par Morphy & Nevins.

A VIS—Les avis qui sont dus à la succession de feu Augustin Reine sont priés d'en faire le paiement à M J A Dales, exécuteur testamentaire, à A. Beaudoin, notaire public.

MM. LAPIERRE et MIALANNE ont l'honneur de prévenir les pères et mères de famille, qu'ils ont ouvert, depuis le 1er janvier 1852, une Ecole destinée à recevoir leurs enfans. Cours de français, d'anglais et d'espagnol—leçons d'écriture par M. [illegible]—leçons particulières de [illegible] rue St Philippe, 46, entre Condé et Royale.

Le navire ADRIATIC, capitaine Poirier, venant de Bordeaux, est maintenant en déchargement en face du poteau No 1, 1ère municipalité. Les consignataires sont requis de prendre leurs permis de la douane, et de recevoir leurs marchandises; toutes les marchandises qui resteront sur la levée, après cinq jours, seront emmagasinées aux risques et frais des consignataires.

H. V. BAXTER,
22, Carondelet

Pour Recorder:
2ME DISTRICT.
J. L. FABRE.
Election 22 mars 1852.

Pour Recorder:
MM les électeurs de Alexandre [illegible] annoncent [illegible] comme candidat pour voyer de la ville.
LE PEUPLE.
Election 22 mars 1852.

POUR VOYER DE LA VILLE.

Nous sommes autorisés à annoncer M. HUGH GRANT comme candidat pour la place de voyer de la ville.

L'élection aura lieu le 22 mars 1852.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez annoncer O. DEBUYS, contrôleur actuel de la Municipalité No 1, comme candidat pour la place de contrôleur de la ville de la Nouvelle Orléans.

L'élection aura lieu le 22 mars 1852.

AVIS.—AYANT pris mon frère LOUIS BARNETT comme associé, les affaires d'encan seront conduites par nous, à l'ancienne maison, encoignure rue Louis et Chartres, sous la raison de M BARNETT Jr & FRERE.

M. BARNETT Jr.

N. B. Des avances libérales seront faites sur toute espèce de marchandises.

Vente tous les jours excepté les lundis.

Quartier Général—2me Brigade 1re Division, M. L.—Nouvelle-Orléans, 18 février 1852.—Ordre No 13.—Conformément à l'ordre du major général J. L. Lewis, No 24, les compagnies de volontaires de la brigade prendront les armes le 22 février à 9 heures du matin, et s'assembleront sur la place Washington. Grande tenue pour se joindre aux autres corps pour célébrer le jour de la naissance de WASHINGTON, le père de notre pays.

1—Capitaine Kennedy, commandant la compagnie des éclaireurs Ringgold.

2—Capitaine G. A. Cronan, commandant la compagnie des Carabiniers Jefferson, sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent ordre.

3—Les officiers de cette brigade qui ne sont point en commandement se joindront à l'état major du brigadier général, en grande tenue.

Par ordre du brigadier général DENIS CRONAN, Commandant la 2me brigade.

Colonel H. PARLONGUE, Inspecteur de Brigade.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 16 février 1852.

A une élection des directeurs tenue à cette banque le lundi 9 du courant, les personnes suivantes ont été dûment élues:

Saml. J. Peters, Hy. Renshaw, D. F. Burthe, A. Brother, L. U. Lavillebeuvre, A. Carrière, G. M. Pinckard, J. W. Stanton, Rost. Dyas.

A une assemblée des directeurs tenue aujourd'hui, Saml. J. Peters a été unanimement réélu président.

RICHARD RELF, Caissier.

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 9 février 1852.

A UNE assemblée des actionnaires de cette Banque tenue le 2 du courant George Eustis, H. R. Denis, F. Fravé, E. A. Bradford, Thos Hale et Wm M. Goodrich, ont été dûment élus Directeurs pour l'année suivante:

C. Adams Jr., W. R. Barrow, Isidore Labatut, Geo. W. Johnson, Alfred Penn et C. H. Tanez, ayant été nommés de la part de l'Etat et à une assemblée tenue ce jour, Christophe Adams Jr. a été unanimement réélu président.

G. O. A. FRERET, Caissier.

Avis aux contribuables de la paroisse de Jefferson.

PAR le présent avis toutes personnes qui doivent des taxes de paroisse dans la paroisse de Jefferson, pour l'année 1851, qu'elles soient résidentes ou non résidentes de la paroisse, sont notifiées que les dites taxes seront dues et exigibles le 1er jour d'avril prochain 1852, que dans les trente jours qui suivront le dit 1er jour d'avril 1852, les dites taxes devront être payées au collecteur ou à son bureau, dans le village de Gretna, dans la dite paroisse; qu'à l'effet d'y recevoir les dites taxes, le collecteur se trouvera à son bureau chaque jour, pendant les trente jours susdits, depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures de l'après midi, et qu'à l'expiration de ce délai une liste des personnes qui n'auront pas payé leurs taxes sera remise au shérif, lequel devra procéder à la saisie et la vente des biens des délinquants conformément à la loi.

Paroisse de Jefferson, le 14 février 1852.

ACHILLE BOUTTE, Collecteur.

A Monsieur le Rédacteur du journal la Chambre Intérieure.

LA ROCHELLE, le 31 décembre 1851.

Monsieur,

Vous avez été induit en erreur en annonçant, dans votre numéro du 11 de ce mois, que MM. Chastain et Basset, fabricans de conserves alimentaires à la Rochelle, avaient été portés à l'exposition universelle de Londres une récompense pour le beau collection de leurs produits.

J'ai attendu inutilement jusqu'à ce jour, croyant qu'ils seraient, sur la vérité de cette assertion, ces Messieurs vous apporteraient une rectification qui serait due à chacun de ces exposants. Davantage, au point de vue de l'intérêt personnel, je vous prie de rectifier [illegible] dans votre prochain numéro, en votre pouvoir, et d'agréer l'assurance de ma considération très distinguée.

A. CAMUS.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté, égalité, fraternité.
PARIS, 29 décembre 1851.

Monsieur,

Votre lettre du 20 courant m'informe que MM. Chastain et Basset, fabricans de conserves alimentaires à la Rochelle, font publier dans plusieurs journaux, dont ils ne font qu'obtenir aussi d'exposition universelle une médaille pour leurs produits à l'exposition de Londres.

MM Chastain et Basset ont en effet envoyé des boîtes de conserves à Londres, mais ils n'ont pas obtenu une médaille; le Jury l'a accordé à la maison de la Rochelle qui en a reçu cette dernière distinction, vous demandée [illegible], et vous êtes autorisé à [illegible].

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Signé: Le ministre de l'agriculture et du commerce, H. LEFEBVRE DURUFLÉ.

M. Camus fils, fabricant de conserves alimentaires, à la Rochelle.

J. L. G. ROCHEFEAU & Co., seuls agents à la N. Orléans.

COGNAC.—8 quarts pipes de Monterson 1840; 100 doubles et quarts de Jean Louis, 1841; en débarquement du navire Adriatic, de Bordeaux et à vendre par

J. & J. TARDOS.

VINS en barriques [illegible] Margaux, Médoc; 50 caisses du St Emilion, 1846. En débarquement du navire Adriatic, de Bordeaux et à vendre par

J. & J. TARDOS,
53, Vieille Levée.

VINS en barriques—117 barriques vin Montferrand, en débarquement du navire Adriatic, à vendre par

J. & J. TARDOS.

PRUNES—60 caisses prunes de choix de différentes grandeurs, en débarquement du navire Adriatic, de Bordeaux, et à vendre par

J. & J. TARDOS,
53, Vieille Levée.

AUX DAMES.

JUSQU'AU 1er juin, M. DUNLOP dispensera d'une partie de son temps pour instruire les dames à peu de leçons dans l'art du dessin à la plume, par le quel les beaux-arts d'impossible qui s'importe grande pour ses enfants, M. Dunlop a passé cet art à une telle perfection, que l'ouvrage qu'il a exposé à l'exposition de Londres a été sans rival et universellement admiré.

Les modèles peuvent être vus au magasin de gravure de M. Hall, rue du Canal. Application doit être faite immédiatement, car on ne pourra prendre qu'un nombre limité d'élèves.

Les élèves pour les classes d'écriture et de tenue des livres seront reçus comme d'habitude à son bureau, passage de la Bourse, entre Douane et Bienville.

A louer

UN JEUNE NEGRE, âgé d'environ 18 à 20 ans. Pour les conditions, s'adresser au No 22, rue St-Louis.

Avis aux marchands de la campagne.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de l'Europe et du Nord un grand et bel assortiment de chapeaux pour hommes, enfants et dames, qu'ils offrent à vendre à des prix avantageux, savoir:

50 balles chapeaux de Campeche, depuis $1 la douzaine et au-dessus.

200 douzaines chapeaux de Panama, depuis $18 la douzaine et au-dessus.

300 douzaines chapeaux de paille d'Italie, de tout genre et de toute qualité.

500 douzaines chapeaux de paille cousue, depuis $2 50 la douzaine et au-dessus.

250 douzaines chapeaux de feutre sans apprêt, de toute nuance et de toute qualité.

Chapeaux de castor noir et gris, de tout genre et de toute qualité.

Chapeaux de castor noir et gris, de tout genre et de toute qualité.

Chapeaux d'amazones pour dames, en feutre et paille d'Italie.

Chapeaux de soie, de tout genre et de toute qualité.

ALBERT & TRICOU,
27, rue de Chartres.

Les fashionables trouveront en outre dans leur magasin de détail, 27, rue de Chartres, et encoignure Royale et St-Louis, le choix le plus élégant de chapeaux confectionnés avec le plus grand soin, sous la surveillance de notre sieur J. J. Albert, à Paris.

Nous continuons comme par le passé à faire tous chapeaux de soie et autres, sur mesure préparés avec le soin de la confection à notre manufacture, encoignure Royale et St-Louis.

ALBERT & TRICOU.

W. FARTKOPF,
FACTEUR DE PIANOS,
172, rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre.

A reçu par les navires Ferrière et Minesota, du Havre:

Une demi-douzaine de Pianos, consistant en Pianos à queue,
Pianos cordes obliques,
Pianos cordes verticales.

En attendant sous peu de jours un autre assortiment de pianos d'Erard.

M. Fartkopf garantit ses instrumens sous tous les rapports et se charge, comme par le passé, des réparations et accords de piano.

Pianos à louer et à échanger.

PAR le navire Adriatic, de Bordeaux—20 demi pipes brandy Pinet, Castillon & Co, cognac;
10 quarts pipes do do;
1000 demi boites petits pois;
100 boites truffes pures;
200 demi do do, à vendre par
THOMAS PINET & Co,
29, Conti.

EN débarquement du navire Adriatic, de Bordeaux:
40 barriques vin rouge ordinaire;
20 barriques " St Julien, pour famille.
12 " Cantenac;
10 " vin blanc Haut Sauterne;
10 demi barriques " ;
350 caisses vin rouge ordinaire;
10 balles bouchons assortis;
150 demi-boîtes pâtés truffés assortis,
200 quarts boîtes " ;
100 demi " truffes pures,
A vendre par
FERBOS FRERES,
247 & 249, Royale, enc. Dumaine.

SERRURES françaises—40 caisses serrures françaises nombres assortis, en magasin et à vendre par
LEOPOLD JEANNET & Co,
22, rue St-Louis.

VINS FINS—8 barriques vins fins de Bordeaux, à vendre par
LEOPOLD JEANNET & Co,
22, St-Louis.

EAU-DE-VIE de Cognac en magasin et à vendre par les soussignés.
15 fûts eau-de-vie de la marque E. R. Martin & Co., des années 1842, 1844 et 1846.
LEOPOLD JEANNET & Co.,
22, rue St-Louis.

FARINE—400 barils des moulins de Alagara—extra
300 do do
A vendre par
SECCOMB & VOORHIES,
15, Tchoupitoulas.

LANGUES de bœuf—30 colis langues fumées et épicées, à vendre par
SECCOMB & VOORHIES,
15, Tchoupitoulas.

GRAISSE—400 barillets—100 barils prime à vendre par
SECCOMB & VOORHIES,
15, Tchoupitoulas.

JAMBONS nouveaux—300 tierces «Sugg & Hays, John Shays et Phillipps, qualité extra, à vendre par
SECCOMB & VOORHIES,
15, Tchoupitoulas.

AMIDON—200 caisses extra Fox, à vendre par
SECCOMB & VOORHIES & Co,
15, Tchoupitoulas.

SUCRE DE LA HAVANE—400 caisses sucre blanc, jaune et brun, à vendre par
S. DE VISSER & Co.,
26, Vieille Levée.

AMANDES—100 caisses amandes, sans coques, à vendre par
S. DE VISSER & Co.,
26, Vieille Levée.

CAFE—Prime vert de la Havane, à vendre par
S. DE VISSER & Co,
26, Vieille Levée.

CACAO—Guayaquil et Caracas, à vendre par
S. DE VISSER & Co,
26, Vieille Levée.

CIGARES—75,000 [illegible], à vendre par
S. DE VISSER & Co,
26, Vieille Levée.

CIRE—1 balle cire blanche, à vendre par
S. DE VISSER & Co,
26, Vieille Levée.

LIQUEURS—Assorties, à vendre par
S. DE VISSER & Co,
26, Vieille Levée.

TABAC—Tabac en feuille de la Havane, à vendre par
S. DE VISSER & Co,
26, Vieille Levée.

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné:
4 caisses gilets de fil No 2 à No 10.
do caleçons de fil No 0 à 4.
do caleçons de fil No 3 à 4.
do corsets à corsets et à jupes.
do robes à jupes diverses qualité.
do dentelles assorties, do.
Jaconats, organdis, rubans, cols, foulards, toiles brodés, baréges, une belle qualité de toile d'été, ombrelles et parapluies, gants de chevreau de toutes qualités et couleurs, et une foule d'autres articles trop long à énumérer.
A vendre par
THEO FROIS,
14, rue du Canal.

Chapeaux français en soie.

REÇU par les derniers arrivages du Havre et à vendre par le soussigné:
Chapeaux soie forme et derniers genre.
" soie noire.
" mérinos noirs dernier genre.
" casquettes grises pour hommes et enfants.
" plateaux.
THEODORE FROIS,
14, rue du Canal.

Serrures de St Etienne.

UN assortiment de serrures françaises, en débarquement et à vendre en gros par
THEODORE FROIS,
14, rue du Canal.

VIN ROUGE—100 barriques vin rouge en débarquement du navire Adriatic de Bordeaux, à vendre par
R. CAHUZAC,
30, Vieille Levée.

SUCRE de la Havane—500 caisses sucre blanc, brun et jaune, à vendre par
R. CAHUZAC,
30, Vieille Levée.

AVIS.

LE soussigné devant fixer sa résidence dans la partie supérieure de la ville offre de louer à bail à partir de la fin de mars ou dans la première quinzaine d'avril prochain, sa maison à deux étages, située rue Ste-Anne, entre les rues Dauphine et Bourgogne, côté sud.

Ladite maison, convenable pour une grande famille et qui se trouve dans le meilleur état de réparation, est composée de six beaux appartemens, deux cabinets et trois grandes galeries fermées avec portes et fenêtres vitrées; la cuisine est également à deux étages, avec six chambres, dont une à bain; toutes vitrées et à feu.

Pour les conditions s'adresser sur les lieux de 2 à 3 heures P. M. à
G. MONTAMAT,
Rue Ste-Anne, entre Dauphine et Bourgogne.

F. QUADRAS & Co, 16, rue de la Douane, importeurs de produits de la Havane, tiennent constamment en main un grand assortiment de cigares de la Havane de la célèbre marque El Dorado, et de tabac en feuilles des meilleures Vegas.

LES soussignés ont formé une société sous la raison de F. HENRY & ARROYO, pour les affaires de grocerie, au No. 14, rue Bienville, d'après acte passé pardevant Thos. Guyol, notaire public en cette ville.

F. HENRY.
FELIX ARROYO.

Importation de Fayence, Porcelaine et Verrerie.

C. CARRERE,

Rue Condé, No 22, et Vieille Levée, No 116.

REÇU par les navires Arabella & Hope, de Liverpool: 150 paniers Fayence lesquels, ajoutés au stock déjà en main, forment un assortiment qui ne laisse rien à désirer.

Les marchands de la campagne, les familles et les personnes qui tiennent pension ou café, trouveront constamment les articles suivants, lesquels leur seront emballés ou livrés à domicile aux frais de l'établissement:

Services porcelaine blanche à thé, dîners et toilette
" " opaque
Faïence bleu pâle et gros bleu et brun, des plus chinois;

Verrerie.

Gobelets pour café de tous modèles;
Verres à boire du, pour familles;
Verres pour tous les vins;
Compotiers, sucriers, bols à punch;
Carafes à liqueurs, à sirop et à eau.

Lampes et ornemens de cheminées.

Candélabres doré en bronze, modèles nouveaux;
Lampes solaires de toutes dimensions.

Coutellerie fine, anglaise et américaine.

Cuillers à café, argent d'Allemagne;
Couverts argent d'Allemagne et plaqué;
Plateaux de toutes dimensions;
Porte-huiliers façon française et anglaise.

Ustensiles de cuisine, de ménage, &c.

Chaudières, fours de campagne, casseroles, rôtissoirs à café, moulins à café, grecques françaises, &c.
Huiles de baleine et de graisse;
Camphine, esprit de gaz;
Globes pour lampes, tubes, mèches, &c.

Odontine et Elixir Odontalgique,

PAR J. PELLETIER, à Paris.

CES préparations conservent les dents, raffermissent et fortifient les gencives, détruit la fétidité de l'haleine, enlève l'odeur du cigare, et communique à la bouche une fraîcheur des plus agréables.

Il calme aussi les douleurs les plus vives, dans ce cas, il suffit d'en imbiber du coton que l'on place dans la cavité de la dent malade.

A vendre en gros et en détail par
F. P. DUCONGE,
30, rue Chartres.

Huile de foie de morue dépurée

Etiquette de J. Fauré, à Bordeaux.

LA supériorité de cette Huile est bien reconnue, que les personnes qui ont eu occasion d'en consommer des beaucoup résultats n'en veulent pas d'autres.

Cette Huile est employée avec un grand succès dans les affections pulmonaires, rhumatismales et goutteuses—dans le scrofule chez les rachitisme, les maladies chroniques, &c.

On en trouve constamment de la marque ci-dessus à la pharmacie de
F. P. DUCONGE,
30, rue de Chartres.

DROGUERIES, &c.

10 Barillets Bi-Carb Soude;
30 barils Sel Epsom;
20 barils graine de Lin, belle;
20 carboys Acide Sulfurique;
20 barils Couperose;

Anis vert, Anis étoilé, carvi Fenouil doux, Ecorces d'oranges, Camomille, Muscades, Gaudes, Cannelle de Chine et de Ceylan, &c, en débarquement et à vendre par
F. P. DUCONGE,
30, rue Chartres.

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

JEUDI, 19 FEVRIER.

La seconde représentation de
SEMIRAMIS,
Grand opéra en 4 actes, et en 7 tableaux, de Rossini.
Le spectacle commencera à 6 heures 3/4.

THEATRE ST CHARLES.

AUJOURD'HUI JEUDI, 19 FEVRIER.

Quatrième début de Mlle CELESTE, directrice du théâtre Royal Adelphi, de Londres, qui paraîtra pour la seconde fois dans le drame nouveau écrit expressément pour elle par J. B. Buckstone, intitulé: «Green Bushes or the Hundred of the Mountain», pièce qu'elle a jouée à Londres plus de trois cents fois.

Le spectacle commencera par le drame ci-dessus et sera terminé par la pièce burlesque «Nature and Philosophy».

Théâtre des Variétés.

JEUDI 19 FEVRIER 1852.

Le spectacle commencera par la comédie intitulée «The Rivals», sera suivi du ballet «Stormy Night» et se terminera par la pièce burlesque «Betsy Baker».

TROISIEME
GRAND CONCERT.

Le public est respectueusement informé que
Mlle CATHERINE HAYES
DONNERA SON
Troisième Grand Concert à la Nouvelle-Orléans,
DANS LA SALLE DE L'ARMORY
Vendredi, 20 février 1852.

PROGRAMME

Première Partie

Air—Ecco il pegno (Gemma di Vergy) — Donizetti
HERR MENGIS.

Air—I know that my Redeemer liveth (Messiah) — Handel
Mlle Catherine Hayes.

Fantaisie sur thème de Anna di Bolena sur le violon — Alard
HERR GRIEBEL.

Cavatinette—Una Barcholle in mar (Gemma di Vergy) — Donizetti
HERR MENGIS.

Air—Cielo se di quest anima (Linda del Chamounix) — Donizetti
Mlle Catherine Hayes.

Seconde Partie

Romance—Louis de France.
M. MENGIS.

«Savourneen Deelish» — Air irlandais «ballade»
Mlle Catherine Hayes.

Grand pot pourri pour piano et flûte, introduction, un air favori de Semiramis et un autre du Barbier — Benedict et Bucher
M. BOULANGER ET M. KYLE.

Rondo final—Ah non giunge (Sonnambula) — Bellini
Mlle C. HAYES.

Barcarolle—Sulla poppa del mio brick (la prigione d'Edimburgo) — Ricci
M. MENGIS.

The Harp that once through Tara's Halls — Poésie irlandaise
Mlle Catherine Hayes.

CHEF D'ORCHESTRE — M. LAVENU.

Le grand piano employé dans cette occasion, est de M Chickering et du magasin de musique de M. H. Parsons, rue du Camp, No 25.

Prix du billet $3, $2 et $1. On peut s'en procurer au contrôle de l'Armory Hall, ce matin.

N. B.—Toutes places sont numérotées.

Les programmes contenant les paroles des chants français, italiens et anglais pourront être obtenus dans la salle du concert le même soir—prix 25 cent.

Les portes seront ouvertes à 7 heures et demie et le concert commencera à 8 heures.

BAL DU MARDI-GRAS,
A LA SALLE DE L'ARMORY.

Un grand Bal de société paré et masqué aura lieu à la salle de l'Armory, rue du Camp, le mardi 24 février.

DIRECTEURS.
J. B. Vaughn, 91 Tchoupitoulas.
Chs Potts, Jr, rue Gravier.
W. E. Leacock, 88 Magasin.
H. Wm Salomon, 75 Chartres.
D. E. Vosin.
J. S. Colne.

Des billets se peuvent se procurer des directeurs sus nommés seulement.

BAL DU GLOBE.

Encoignure St-Pierre et St-Claude.

Le public est informé que tous les samedis de cette belle salle, aura lieu SAMEDI 21 du courant, et qu'il y aura un BAL MASQUE.

Les affiches placées à toutes les encoignures et dans tous les endroits publics, feront connaître les conditions de ces bals auront lieu.

Un orchestre choisi, sous la direction d'un artiste, exécutera les valses, polkas, et contredanses les plus modernes.

Dans un salon près de la salle, se trouvera une buvette où toutes les meilleures liqueurs et rafraîchissements seront servis. Aussi—un restaurant pourvu de tout ce qui pourra de mieux.

Cinq officiers de police maintiendront l'ordre, et pourront la paix et le décorum parmi tous.

Personne ne sera admis dans [illegible].

DREZ
RUE DE CHARTRES, 67,
Fabriques, 57, Passage de la Bourse.

L'HONNEUR de prévenir le public de la cité qu'il vient de recevoir des chapeaux du dernier goût, de Paris.

AUSSI

Un assortiment de casquettes, chapeaux fantaisie pour enfans de tout âge.
Casquettes de chasse.
Pour dames.—Chapeaux [illegible].
Capelines. [illegible]

MM. les marchands de la campagne trouveront à s'assortir en chapeaux de toutes formes et de toutes qualités.

Un grand assortiment de chapeaux de prime.

Bottes, bottines et Chapeaux.

300 caisses en magasin formant un assortiment complet convenable pour le commerce de la ville et de la campagne, à vendre à bon marché par

J. HOBBS & Co,
Successeurs de R. G. Hobbs & Co,
12, Douane.

F. FRYER

A l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir son assortiment de chapeaux de paille. Elles trouveront le choix le plus joli et le plus complet en paillas fantaisie, blanc, couleurs et façons, pailles d'Italie et pailles du riz.

F. Fryer a reçu également avis de l'arrivage au Nord de Nouveautés de printemps, consistant en robes de mousseline imprimée et autres nouveautés, bordées, ombrelles pour robes avec volants, barèges imprimés, toiles, nouveautés, jaconats pour robes, et pelgnoirs, nouveautés en broderies et à volants de toutes les robes, à volants de toutes nouveautés.

Les dames trouveront un joli choix de mantelets-écharpes et corsages Hennequine broderie. Le tout sera donné [illegible] pour le nouveau [illegible] de toutes ces nouveautés.

No. 34, rue de Chartres, encoignure Douane.

OLYMPE

A l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France, un grand choix de marchandises de printemps consistant principalement en robes de mousseline imprimée à volants, pompadours, redingottes en jaconas barèges et brillants imprimés avec carreaux, organdis, barèges, perse, gazettes, nouveautés, mousseline pomée toile, mousseline de soie imprimée et volants, mantelets et coiffes, en tulle, broderies, cols et manches, châles de mousseline, fleurs et plumes, châles de Grenadine Express, ci-dessus robes de grenadine avec voiles de jaconas et de satin, robes et foulard imprimé et à volants, nouveautés, robes de barège à volants, ainsi que de tout autres articles trop longs à détailler.

VIN ROUGE vieux—4 barriques vin rouge Château Margaux, en débarquement du navire Adriatic, de Bordeaux, à vendre par
CAVELIER & MAXENT,
109, rue Royale.

VIN BLANC—16 demi barriques, qualité supérieure, en débarquement du navire Adriatic de Bordeaux, à vendre par
CAVELIER & MAXENT,
109, rue Royale.

VIN EN CAISSE—107 caisses vin rouge St Estèphe, Médoc, en débarquement du navire Adriatic, de Bordeaux, à vendre par
CAVELIER & MAXENT,
109, rue Royale.

VINAIGRE blanc—40 demi barriques qualité supérieure, en débarquement du navire Adriatic, de Bordeaux, à vendre par
CAVELIER & MAXENT,
109, rue Royale.

REÇU par le steamboat Susan Greenwood, de Cincinnati:
20 tierces jambons nouveaux, marque John Shays & Co;
40,000 cigares communs;
20,000 do façon regalia.
A vendre par
J. M. CURIEN,
Enc. Dumaine et Condé.

MEDICAMENS HOMŒOPATHIQUES
210 RUE ROYALE

LE LIEVRE ayant reçu une nouvelle consignation de médicamens homœopathiques peut offrir des boîtes de ces médicaments à $5, 10, 20, 25 et au-dessus.

AVIS—Ma femme Annah Elvine Zeburg ayant abandonné mon domicile sans aucune cause, je préviens le public que je ne paierai aucune dette qu'il pourrait être contractée par elle.

Paroisse de Plaquemines,
Nouvelle-Orléans, 16 février 1852.

Vente pour cause de départ.

LA grocerie bien connue No 145, Vieille Levée, entre les rues Ursulines et Hôpital, près du marché aux légumes, est à vendre à l'amiable. S'adresser pour les termes à MM. A. D. Grieff & Co, Vieille Levée, près de la rue Bienville, ou au magasin susdit.

Dissolution.

LA société existant par le passé sous la raison de HOGAN & TUREAUD est dissoute d'un consentement mutuel depuis le 1er janvier dernier.

J. S. Hogan est chargé de la liquidation et aura le pouvoir de se servir du nom de l'ancienne société pour la liquidation seulement.

J. S. HOGAN.
J. T. TUREAUD.

J. S. Hogan continuera le même genre d'affaires à l'ancienne maison, et il espère avoir le même patronage que sous l'ancienne société.

AVIS—Le soussigné partant pour l'Europe le 10 ou le 25 mars prochain, invite toutes les personnes qui pourraient avoir des réclamations contre lui, de les présenter avant le 10 mars, et celles qui lui doivent sont priées de venir régler dans le plus bref délai.

Nouvelle-Orléans, 10 février 1852.

J. M. CABALLERO.

Marchandises sèches.

EN magasin et à vendre—Un assortiment de marchandises sèches étrangères, consistant en châles crêpe, alpacas, mousselines, [illegible], draps de Mandile &c.

J. D. SYBRANDT,
90, Douane.

CAFE—Prime et vert de la Havane, en magasin et à vendre par
LABORDE & XIQUES,
57, Commune.

SUCRE—Brun, jaune et blanc commun, de la Havane, en magasin, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
57, Commune.

AMANDES—Balles amandes de Espérance, en barils, en magasin, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
57, Commune.

[illegible]

RIZ—[illegible] à vendre par
LABORDE & XIQUES,
57, Commune.

MIEL—[illegible] à vendre par
LABORDE & XIQUES,
57, Commune.